

# Palestine

# Solidarité

69

juillet 2019 | 3 €

## Dans ce numéro

- 2** Pour un renforcement de la résistance populaire en Cisjordanie : LE COMITÉ POPULAIRE
- 3** La résistance populaire EN ACTION
- 4** BETHLÉEM : tenir bon face à la colonisation rampante
- 5** SHEIKH JARRAH : encore et toujours
- 6** ISRAËL : le choc des réalités
- 8** MISSION AMANI à Gaza. Entretien avec Jeanne Dinomais, pédopsychiatre
- 10** RENCONTRE avec un Druze du Golan
- 11** LE PLATEAU DU GOLAN, une terre non palestinienne de résistance à Israël
- 12** AUX ÉTATS-UNIS les lois anti boycott (bientôt) en échec ?
- 13** BDS : un exemple juridique allemand dont on peut s'inspirer en France ?
- 14** ALSTOM une victoire politique
- 15** LE DÉSENGAGEMENT/ DÉSINVESTISSEMENT des entreprises françaises impliquées dans la colonisation israélienne... ÇA MARCHÉ !
- 16** AFPS ET OLP CONTRE ALSTOM ET VEOLIA. Histoire d'un procès
- 20** CONFÉRENCE NATIONALE des Groupes Locaux
- 25** CITOYENS RÉSISTANTS d'hier et d'aujourd'hui
- 26** ÉCHOS DU CN des 22 et 23 juin
- 27** UNE DEUXIÈME MISSION nationale culture
- 28** MISSIONS D'ÉLUS dans les camps de réfugiés
- 30** NE BOYCOTTEZ PAS LE Walled Off Hotel !
- 31** PROFESSION DIPLOMATE, un ambassadeur dans la tourmente

## Marquer des points, malgré Trump

Le 29 mai, l'explosion en vol de la coalition gouvernementale que devait constituer Benjamin Netanyahu, suivie de la dissolution du parlement israélien tout juste élu, a-t-elle changé la donne ? Les projets de Trump et Netanyahu sont, pour le moins, retardés. Nous nous attendions pour le mois de juin à des annonces d'annexions massives, suivies ou précédées par l'annonce du plan Trump. Ce « deal du siècle » se traduit pour le moment par un simple « atelier économique » rassemblant pour l'essentiel des fonds d'investissement, loin, très loin de ce que pouvait espérer la diplomatie états-unienne... même si Jared Kushner, dans le scepticisme et la réprobation générales, en profite pour annoncer un avenir radieux à coups de milliards de dollars... qui ne lui appartiennent pas. On n'achète pas la liberté d'un peuple, nous a rappelé Dominique de Villepin. Et si l'on veut que la Palestine se développe économiquement, il faut d'abord mettre fin à l'occupation et laisser faire les Palestiniens !

Mais les menaces demeurent dont la première d'entre elles, la menace de guerre. Une guerre d'agression des États-Unis contre l'Iran peut être déclenchée à tout moment, et personne ne sait où elle pourrait nous mener. On ne dira jamais assez l'écrasante responsabilité d'Israël dans la crise actuelle : faut-il rappeler que Netanyahu était déjà intervenu au congrès des États-Unis, par-dessus la tête d'Obama, pour tenter d'empêcher la conclusion de l'accord sur le nucléaire iranien en juillet 2015 ? Le retrait des États-Unis de cet accord porte la marque du lobby pro israélien à Washington. Comme, en 2003, la destruction de l'État irakien par les États-Unis avec les conséquences que l'on connaît.

Et c'est sous ce ciel bien noir que nous résistons et marquons des points.

Rappelons d'abord que les Palestiniens, totalement unis sur ce sujet, ont jusqu'ici réussi à mettre le plan Trump en échec.

Plus près de nous, le retrait d'Alstom du projet d'extension du tramway de Jérusalem est une victoire majeure. Une victoire de notre mobilisation dans une alliance solide avec les organisations syndicales et les associations de défense des droits de l'Homme. C'est aussi le signal que les grandes entreprises commencent à s'inquiéter des conséquences, en termes de responsabilité comme en termes d'image, de toute complicité avec la politique israélienne d'occupation, de colonisation et d'annexion. Et les conclusions de l'Avocat général de la Cour de Justice de l'Union européenne, sur la question de l'étiquetage des produits des colonies, vont dans le même sens.

En ce qui concerne nos libertés, nous sommes au cœur de la bataille face à l'offensive de l'État d'Israël et de ses soutiens inconditionnels. La proposition de résolution déposée à l'Assemblée nationale par un député proche du lobby des colons, pour faire approuver la « définition IHRA » de l'antisémitisme, est une attaque en règle contre notre liberté d'expression. L'AFPS et ses groupes locaux se mobilisent sans relâche pour la contenir. Il faut gagner cette bataille et au-delà, passer à l'offensive, obtenir que la question de la lutte contre le racisme soit clairement débarrassée des influences des États tiers. C'est ce que nous demandons au président de la République, qui a la responsabilité de donner ce signal, à l'opposé de ses paroles désastreuses du 20 février.

Au-delà de la résistance face aux manœuvres de nos adversaires, il faut passer à l'offensive : il est grand temps de tourner la page du plan Trump, et de passer à une initiative internationale fondée sur le droit, dont le premier signal sera la reconnaissance de l'État de Palestine. C'est aussi notre attente vis-à-vis du président de la République : nous avons su le lui rappeler et nous continuerons à le faire.

**Bertrand Heilbronn, 26 juin 2019**

# Pour un renforcement de la résistance populaire en Cisjordanie : le Comité populaire

Beaucoup ont en mémoire les manifestations de la résistance populaire en Palestine pour y avoir participé ou en avoir vu des images. Au lendemain de la seconde intifada, les Palestiniens avaient conclu qu'ils devaient trouver une stratégie adaptée à l'adversaire qu'ils avaient en face d'eux.

D'une part, ils ne pouvaient plus supporter autant de pertes humaines, de répression et d'autre part ils sentaient l'importance d'une opinion publique internationale favorable à leur cause. Ainsi s'est développée la résistance populaire – populaire parce que tout le monde peut y prendre part – que certains qualifient de non violente.

## Des victoires incontestables

Ces dernières années des événements phares et victorieux ont marqué les esprits. À Jérusalem, la résistance à la décision de Netanyahu d'installer de nouveaux portiques sur l'Esplanade des Mosquées a fait la démonstration de la force et de la détermination de la jeunesse de Jérusalem ainsi que de sa maturité : des semaines de *sit-in* jusqu'au retrait. La mobilisation autour du village de Khan el Ahmar a fait elle aussi la démonstration de la possibilité de faire reculer Netanyahu quand la résistance populaire fortement mobilisée est rejointe par la communauté internationale – société civile et diplomatie – sur un cas précis.

## La bonne stratégie

Aujourd'hui nos amis de la résistance populaire indépendante confirment que la résistance populaire est le bon choix. Il reste un problème majeur auquel ils remédient depuis plusieurs mois, l'éparpillement, une certaine absence de liens entre eux : éparpillement géographique entre différents foyers de résistance et insuffisance de coordination entre différentes branches de la résistance populaire. Depuis plusieurs mois, les comités du PSCC (voir article ci-contre), de *Stop the Wall* mais aussi des centres comme le centre Tanweer de Naplouse se sont rapprochés, ils font toutes les actions ensemble, ils se coordonnent pour tout, ils se déplacent partout ensemble en soutien aux comités de base.

## Donner naissance au Comité populaire

C'est un véritable défi que nos amis ont décidé de relever : s'unifier, avoir une stratégie commune, un fonctionnement démocratique et indépendant de l'Autorité palestinienne. Ils sont persuadés que l'unité viendra du terrain, des comités eux-mêmes. La perspective de la création du Comité

populaire provoque une véritable dynamique : les objectifs sont clairs et ambitieux :

- Renforcer les comités de base, les sortir de l'isolement et créer ou recréer les liens entre eux.
- Avoir une stratégie commune.
- Trouver un fonctionnement démocratique leur permettant de désigner des représentants élus afin de parler d'une même voix.

Tout le monde pourra être accueilli au sein du Comité populaire, dans des conditions d'indépendance bien précises particulièrement vis-à-vis de l'Autorité palestinienne.

Indépendance aussi avec la Commission de l'OLP contre le mur et la colonisation dont ils ne partagent pas la conception verticale des actions. L'idée du Comité populaire est de construire avec les populations contrairement à la Commission qui parachute des actions sans concertation.

Ils espèrent la participation du maximum de comités mais savent qu'il risque d'y avoir des entraves à sa réussite. Ils s'y préparent en insistant sur le fonctionnement démocratique de la démarche qui sera leur meilleure garantie de réussite.

## Les perspectives

Une des premières questions est l'organisation du comité lui-même : il s'agira donc de réunir dans un premier temps une conférence du Comité populaire pour fixer le fonctionnement, la stratégie, les perspectives. Dans un deuxième temps la résistance populaire indépendante veut renforcer les liens avec le mouvement de solidarité internationale et organisera une conférence internationale de la résistance populaire fin octobre 2019. Dans la perspective de l'organisation des conférences trois commissions thématiques ont vu le jour ; elles portent sur la législation, BDS et la solidarité internationale : les trois axes de réflexion qu'ils se sont donnés. L'AFPS est particulièrement concernée par la tenue et l'organisation de cette conférence internationale. Le constat sur le terrain d'une résistance populaire indépendante unifiée et à l'offensive est enthousiasmant. Cela appelle soutien et mobilisation de notre part. ■

Anne Tuillon

# La résistance populaire en action

Les manifestations hebdomadaires qui ont été longtemps un marqueur de la résistance populaire se font plus rares. La répression a fait beaucoup de mal. Les leaders de la résistance populaire constatent que l'occupation s'est adaptée et les manifestations n'ont plus la même efficacité. Rares sont les villages où elles continuent. Elles sont plus ponctuelles.

Elles reviennent sur le devant de la scène pour des événements particulièrement importants comme la reconnaissance de Jérusalem comme capitale d'Israël par Trump ou l'arrestation de Ahd Tamimi, ou bien les soutiens à la grande marche du retour et la journée de la terre.

Mais aussi protestations contre les destructions de maisons ou les expropriations ou encore contre de nouveaux projets de colonies.

Manifestations également contre la route de l'apartheid à Jérusalem par exemple, ou pour la réouverture de la rue Shuhada à Hébron.

## Protection des populations, soutien aux communautés pour les aider à rester

La stratégie de l'occupation est très claire : toujours plus de colonies, toujours plus de confiscations de terres, toujours moins de Palestiniens. Dépossession et nettoyage ethnique continuent. La résistance populaire est donc complètement engagée pour soutenir et protéger les populations.

Il s'agit également de maintenir l'identité palestinienne particulièrement en matière d'agriculture et de culture mais aussi d'aider les plus démunis à acquérir plus d'indépendance économique ; également éducation pour toutes et tous.

Aux côtés des agriculteurs la résistance populaire est engagée pour leur permettre de cultiver leurs terres et donc de les conserver comme dans la région de Bethléem avec le PSCC.

➤ Organisation d'ateliers dans les villages ou dans les centres communautaires comme à Naplouse au Centre Tanweer ou à Hébron avec *Youth against settlements*. Actions qui peuvent se faire en coordination avec les organisations de femmes.

➤ Aide aux femmes des villages pour s'engager dans la culture de zaatar par exemple et la création de micro-coopératives comme à Burin avec *Stop the Wall* et le Centre Tanweer.

➤ Protection des écoles ou des habitations confrontées directement à la violence de la colonisation.

➤ Sensibilisation à BDS : convaincre les Palestiniens de remplacer les produits israéliens par un produit palestinien ou d'un pays arabe ou ami chaque fois que c'est possible.

## Ils animent la résistance populaire indépendante en Cisjordanie

➤ **LE PSCC** : coordination des comités de lutte populaire : La coordination des comités de nombreux villages ou villes comme ceux de Bil'in, Nabi Saleh ou Al Massara et Bethléem.

➤ **STOP THE WALL** : réseau de comités de résistance, un des fondateurs de la campagne BDS. A toujours affirmé une indépendance totale des pouvoirs politiques.

➤ **CENTRE TANWEER DE NAPLOUSE** : créé en 2005 après la seconde intifada, c'est un centre culturel, intergénérationnel ; lieu de formation, d'éducation, de résistance. Il est en lien avec les villages alentour.

➤ **YOUTH AGAINST SETTLEMENT** : au cœur de la ville fantôme d'Hébron, dans leur centre cerné par les colonies, ils résistent aux colons et à l'armée, apportent soutien et protections aux familles et organisent, proposent des activités culturelles et éducatives.

L'AFPS soutient certains de leurs projets, les invite pour des tournées en France afin qu'ils puissent témoigner de la situation et de leurs actions. Elle se propose également d'apporter un soutien financier au PSCC et à *Stop the Wall* qui jouent un rôle central comme la coordination de la résistance populaire.

Envoyez vos dons à l'AFPS, rue Voltaire. La résistance populaire indépendante ne bénéficie d'aucun financement. Rendez-vous avec les acteurs de la résistance populaire à la fête de l'Humanité avec Lema Nazeeh, vice-présidente du PSCC et Jamal Jumaa coordonnateur de *Stop the Wall*. ■

Anne Tuillon

# Bethléem : tenir bon face à la colonisation rampante

Munther Amira, président du PSCC, nous conduit à Al Walaja. Le village est à proximité de la vallée de Crémisan convoitée par Israël. Il est encerclé par les colonies et depuis peu enfermé par le mur ; il ne reste plus qu'une seule entrée pour le village.

La ferme d'Omar est à l'extrémité opposée du village, en bordure de la ligne verte et l'occupant a décidé de la placer à l'extérieur du mur, l'isolant ainsi du reste de la communauté. Seul moyen pour accéder chez eux : un souterrain équipé d'une porte métallique à accès contrôlé.

## La résistance populaire soutient les agriculteurs isolés dont les terres sont menacées de confiscation

Longer la colonie flambant neuve, le mur, traverser le village en passant devant des maisons détruites pour absence de permis (l'occupant n'en donne jamais) et arriver dans le tunnel fermé par cette porte métallique : bienvenue chez Omar et sa famille ! Nous sommes accueillis chaleureusement mais notre regard est rapidement attiré par



Al Waladja : devant la plantation de cerisiers

des gravats : dix jours auparavant, Omar a dû détruire lui-même les chambres qu'il avait construites pour deux de ses fils (pas de permis). Il a préféré le faire lui-même pour éviter que l'occupant ne détruise toute la maison et ne lui facture la besogne en prime. L'abri du troupeau a connu le même sort (même cause, même punition). La seule chose qu'Omar ne s'est pas résolu à détruire : les WC (construits sans permis) juste au-dessus de la source. Tout ce qui pourrait permettre de survivre malgré l'isolement forcé, tout ce

qui permet de garder sa dignité, doit disparaître. Il attend une décision du tribunal.

## Rendre la vie des Palestiniens impossible pour les contraindre à partir

L'AFPS avait répondu à la demande de nos amis du PSCC de Bethléem décidés à aider Omar à planter des cerisiers sur une partie de ses terrains en friche pour empêcher qu'ils ne lui soient confisqués. Le plus jeune des fils d'Omar – très fier de s'acquitter de sa mission – arrose les 120 cerisiers un par un à l'aide d'un tuyau (l'irrigation n'est pas encore en place – espérons que la source ne sera pas détruite). Nous arpentons ce morceau de colline de Palestine très fertile : une ancienne vigne, une flore luxuriante, un paysage qui sans la colonie de Gilo juste en face serait magnifique. Omar nous offre des produits de sa ferme : confitures, œufs, amandes... et nous invite à revenir pour manger le maktouba.

D'ici quelques semaines la clôture qui l'isole sera achevée. « *Nous resterons* » affirme-t-il ! Sans le soutien de la résistance populaire, y parviendrait-il ? Le maintien de la ressource en eau sera un des éléments essentiels. Mangerons-nous des cerises à notre prochain passage ?

Munther nous emmène ensuite au sud de Bethléem : un pauvre hameau coincé entre la colonie d'Efrat, la route 60 et la jonction de Gush Etzion. Le chemin qui permet d'y accéder a été rendu presque impraticable par l'occupant et le hameau est resté isolé pendant des années. La femme d'un des agriculteurs n'a pas tenu le coup dans cet isolement, elle est partie. Ici, des petites maisons, de pauvres bâtiments agricoles et quelques familles dont les champs cultivés se heurtent à une extension de la colonie d'Efrat.

Nous faisons le tour de ce qu'il leur reste de terre : toutes sortes de cultures potagères, des arbres fruitiers, de la vigne. Ici aussi, la résistance populaire aide les agriculteurs : le lendemain, la plantation de pommiers est prévue : occuper le terrain ! Rester c'est résister ! ■

Anne Tuillon

# Sheikh Jarrah : encore et toujours

Ce quartier palestinien de Jérusalem-Est en proche périphérie de la vieille ville fait partie des trois quartiers de Jérusalem Est particulièrement ciblés par les colons : il s'agit de confisquer des maisons au cœur des quartiers palestiniens.

Dans ce quartier limitrophe de la ligne verte, la Jordanie avait donné en 1956 un terrain à l'UNRWA pour y loger des réfugiés de 48/49. L'UNRWA a construit des petites maisons et les familles sont toujours là. La bataille dans cette zone a commencé en 2004 et s'est traduite par une forte mobilisation qui n'a pas empêché les premières expulsions.

Les organisations de colons prétendent que ces maisons leur reviennent au motif que ces terrains seraient leur propriété depuis 1875. Ils n'ont jamais pu en présenter la preuve. Ils se sont rendus en Turquie (c'était sous l'Empire ottoman) et ont rapporté des documents dont la Coalition civique pour les droits des Palestiniens à Jérusalem a apporté la preuve qu'ils sont faux.

Par contre, la famille Sabagh, elle, a ses titres de propriété à Jaffa. La terre où ils cultivaient des oranges a été transformée en terrain militaire et leur maison en synagogue. Au mois de mars, ils ont fait une manifestation sur les lieux et ils entendent recommencer.

Toutes les familles sont à terme menacées d'expulsion (500 personnes), mais à ce jour c'est la famille Sabagh qui est visée. Il s'agit d'une famille de cinq frères (cinq familles) avec 35 personnes de tous âges.

Leur expulsion est gelée suite à un appel juridique. Il y aura ensuite d'autres appels et ainsi de suite. Ce gel n'empêche pas pour autant les pressions permanentes de la police israélienne comme les intrusions à l'intérieur de la maison : en avril, quand nous sommes arrivés aux abords

de la maison nous avons constaté que la police était présente. Nous avons attendu qu'ils partent.

La première jeune femme que nous avons vue en entrant était en état de choc. Une autre plus âgée était en larmes. Les policiers étaient entrés brutalement dans chaque pièce sans

demandeur la moindre permission.

Le chef de famille avait immédiatement appelé l'avocat auquel les policiers ont refusé de parler. L'avocat a dit à la famille de les mettre dehors car ils n'avaient aucun droit de pénétrer chez eux sans y être autorisés. Au bout de 20 minutes ils ont fini par partir.

Très déterminé à défendre ses droits, le chef de famille n'en était pas moins très en colère et très inquiet. Comment peut-on vivre en permanence sans savoir de quoi les minutes à venir seront faites, ni où sa famille pourra vivre ?

Ces intrusions fréquentes font partie d'une politique délibérée à l'encontre de ces familles pour leur

rendre la vie impossible et espérer qu'elles partent d'elles-mêmes, ce qu'elles ne font jamais.

Déplacements forcés, confiscation de terre, fragmentation du territoire : trois enjeux centraux à Sheikh Jarrah. Comme partout à Jérusalem, les déplacements forcés de population, comme les ordres de démolitions de maisons, sont au cœur des politiques d'Israël et les colons sont les auxiliaires de cette politique. Le plus de terre avec le moins de Palestiniens : l'obsession d'Israël à Jérusalem comme dans le reste de la Palestine. ■

Anne Tuillon



Membres de la famille Sabagh menacés d'expulsion

# Israël : le choc des réalités

Nous publions ci-dessous le témoignage de François-Xavier qui a sillonné Israël pendant plusieurs semaines. Il ne s'agit pas bien sûr d'une enquête sociologique, mais les constatations faites sont éclairantes.

**D**epuis plus de trois semaines, nous sillonnons la campagne de la Palestine 48 (Israël) autour de Nazareth, entre Nazareth et Haïfa, Nazareth et Acre : il devient de plus en plus évident que Palestiniens et Israéliens vivent de façon totalement séparée.

les appellent ici. Le style des maisons s'accorde avec le paysage, essentiellement des maisons couvertes d'une terrasse, sans toit; de couleur grise ou beige; bien sûr un ou plusieurs minarets selon la taille de la ville. C'est un peu le capharnaüm au niveau de la circulation; l'état de la chaussée laisse souvent à désirer. Peu de déchets à même le sol.

Dans les grandes villes, la séparation est patente. Nazareth est une ville israélienne arabe, les Juifs y tiennent certains commerces mais n'y vivent pas. Ils ont créé pour eux une ville-champignon sur la colline d'à côté, Nazareth Illit. Pas de barrière pour y accéder, elle est reliée à Nazareth par une route principale, et par d'autres secondaires aux villages arabes environnants. À Acre, la vieille ville est principalement peuplée par des Israéliens arabes, les Juifs vivent dans l'Acre moderne qui s'est développée autour. À noter tout de même qu'en plein centre de cette vieille ville, le Fonds national juif y a élu domicile dans un magnifique bâtiment et que plusieurs maisons sont devenues propriété de sociétés

israéliennes, notamment pour en faire des résidences universitaires pour des étudiants juifs. Il semble bien qu'à Acre une politique de spoliation du patrimoine palestinien soit en cours. Rares sont les drapeaux israéliens qui mentionnent qu'une maison a été « acquise » par un Juif.

Où sont donc les Israéliens non arabes ?

Dans la campagne, le plus souvent sur la hauteur des collines, les petites maisons blanches bien alignées à toit rouge se profilent au milieu d'une nature verdoyante. À plusieurs reprises nous nous sommes approchés; à chaque fois, une barrière métallique jaune à l'entrée dotée d'une guérite. Lorsqu'elle est ouverte et sans gardien, nous passons l'obstacle et circulons à travers un paysage des plus charmants

et des plus calmes, bien propre; maisonnettes sous feuillage entourées d'un jardin coquet. Mais l'ensemble de ce pâté de maisons plus ou moins grand est à chaque fois ceinturé de grillages solides et infranchissables. Pâté de maisons, comment l'appeler autrement. Ce n'est pas un village : il n'y a aucun commerce, pas de lieu de culte visible, très peu de bâtiments « municipaux ». Kibboutz ? Le terme n'est plus employé en occident – la connotation « pionnier » d'une certaine époque est défraîchie de nos jours. Il est utilisé par les Israéliens arabes et les habitants eux-mêmes de ces lieux (voir la réflexion faite par l'un d'eux au « festival » de la 22<sup>e</sup> marche du retour à Kubbeizi). En tout cas ces petites entités urbaines rappellent les colonies qui gangrènent la Cisjordanie.

Le village palestinien dans lequel nous nous sommes rendus cet après-midi, Sha'av, est entouré sur ses hauteurs par plusieurs de ces entités (Gilon, Zurit, Shorashim, Ya'ad, Segev). Nous pensions y accéder par des routes partant de ce village Palestinien. Eh bien non ! Nous en avons fait le tour, c'est un cul-de-sac. Il faut revenir sur la route nationale, à 2 km de là, contourner la colline et accéder à Ya'ad ou Segev. De Ya'ad, une vue plongeante sur Sha'av, mais toujours ces barbelés...

Alors ces Israéliens venus de l'immigration, 7 millions en 2017 ? Ils sont quatre fois plus nombreux que les Israéliens arabes. La plupart sont concentrés dans les grandes métropoles de cet « État », Tel-Aviv, Haïfa, Jérusalem, BeerSheva, et des villes de moindre importance, Acre, Nahariya, Affula, Tibériade. Le littoral vu de loin entre Tel-Aviv et Acre apparaît comme une forêt d'immeubles ininterrompue. Mais leur implantation ne représente pas grand-chose en superficie au sol. La superficie occupée par les habitations palestiniennes semble beaucoup plus importante.

Les villages palestiniens sont particulièrement nombreux. De grosses villes palestiniennes sont également bien présentes : Nazareth, la plus importante, Um al-Fahm, Al-Tayibe, Shafa'amr, Haïfa et Jaffa, dites villes mixtes que nous n'avons pas encore visitées.

Bien sûr la plupart des terres cultivées ou non appartiennent à des propriétaires privés non arabes ou à l'État israélien. Mais vu de l'extérieur, on se sent en Palestine dans



Um al-Fahm (60 000 habitants)



Nazareth (100 000 habitants)

Une découverte pour moi... Au courant de l'apartheid existant en Israël quant à l'accès aux services publics, à l'éducation, aux soins, aux logements, au monde du travail, etc., je pensais, sans doute bien naïvement, qu'au moins Arabes et non Arabes vivaient côte à côte, se mélangeaient dans leur vie quotidienne, habitaient les mêmes villes et villages. Il n'en est rien.

De nombreux bourgs, même de grosses villes palestiniennes se repèrent facilement sur les flancs d'une colline : en y entrant, pas de dépaysement quand on connaît la Cisjordanie; on s'y croirait. Certes les inscriptions des magasins sont en hébreu et en arabe mais il est rare d'y croiser un « Juif », comme les Palestiniens de 48 (Israéliens arabes)

ces campagnes; les Palestiniens sont bien présents, ils sont chez eux, ça se sent aussi, et présents depuis longtemps. La Palestine « profonde » appartient aux Palestiniens de 48.

Les intrus ce sont les autres; on se demande ce qu'ils font là. Bien entendu le pouvoir est entre leurs mains, ils détiennent la puissance économique et militaire. Mais leur implantation fait penser à un château de cartes.

L'apartheid est manifeste; pas de mélange, chacun chez soi. Les deux populations ne se côtoient jamais, ne se connaissent pas, ne vivent que sur des préjugés.

Pourquoi les non Arabes ont-ils peur des Arabes ? Il n'y a que la propagande officielle qui leur inculque cette frousse. Ils n'ont jamais l'occasion de l'éprouver réellement puisqu'ils ne se voient jamais, enfermés qu'ils sont dans leurs fils de fer tranchants.

Les Israéliens arabes paraissent dociles, se plier au pouvoir en place. Mais si l'on gratte un tout petit peu, très vite ils vous font part de leur frustration, du mépris que leur font sentir les autres, de l'injustice de cette situation et de la volonté farouche de rester sur leurs terres malgré l'insistance des autres à vouloir les faire partir. Ils sont chez eux. Et ils ne semblent pas prêts d'être « désarabisés » comme le souhaite sans doute Israël.

Un État bâti sur ces bases paraît bien peu solide. Les racines, les fondations sont inexistantes. Il ne s'intègre absolument pas au paysage. On sent à plein nez le factice, le plaqué, le toc, la poudre aux yeux. Soixante-dix ans, c'est peu au regard de l'histoire. Combien de temps cela durera-t-il ? ■

François-Xavier Gilles, 20 mai 2019

# Mission Amani à Gaza

## entretien avec Jeanne Dinomais, pédopsychiatre

Jeanne, tu as participé aux côtés du docteur Samah Jabr, et de Wajdi Yaesh (Human Supporters, Naplouse) à la soirée « Enfances brisées de Palestine », le 23 novembre dernier, soirée organisée par l'AFPS Paris 14°-6° aux côtés du CCFD-Terre solidaire, de la LDH de Paris 14° et Paris 15°, d'Amnesty International Paris 15° et de Chrétiens de la Méditerranée. Tu nous avais annoncé ta mission à Gaza, et tu nous as fait l'amitié de revenir témoigner de ton expérience le 14 mai dernier à l'AFPS Paris 14°-6°.

Merci d'avoir accepté de présenter aussi ce témoignage aux lecteurs de PalSol, témoignage d'autant plus précieux qu'ils sont rares ceux qui peuvent entrer dans la bande-prison de Gaza. Quel était le cadre de ta mission ?

L'association Amani dont je suis membre, a monté avec une équipe palestinienne un centre de soins psychologiques pour enfants dans un village situé au nord de la Bande de Gaza, Bait Lahiya. « Amani Gaza » est ouvert depuis juillet 2017. En tant que chef de projet, j'ai été missionnée pour aller faire le bilan des 18 premiers mois de fonctionnement, prendre davantage contact avec la réalité locale, rencontrer pleinement toute l'équipe ainsi que les enfants accueillis, et définir ensemble de nouvelles stratégies thérapeutiques.

**C'était la première fois, je crois, que tu parlais pour Gaza. Quels furent ton voyage, et ton arrivée sur place ?**

Ce séjour a été préparé par le responsable de l'ONG PCR<sup>(1)</sup> qui a obtenu pour mon entrée les autorisations israéliennes, en même temps que celles de l'équipe médico-chirurgicale Oberlin-Denantes-Rafee, avec laquelle j'ai pu entrer à Gaza. Mais il a fallu que les responsables du Centre interviennent pour obtenir l'autorisation de séjour auprès des autorités locales palestiniennes<sup>(2)</sup>.

Tu imagines la joie de rejoindre l'équipe et de voir les enfants. Je les connaissais par nos échanges sur les réseaux sociaux, mais être en présence à Gaza, c'était très fort, comme si tous les efforts communs déployés trouvaient une autre forme d'aboutissement.

**Comment fonctionne « Amani Gaza » ?**

Amani loue une villa, ce qui n'est pas facile à trouver à Bait Lahiya, comme une oasis où sont accueillis 50 enfants, par une équipe professionnelle de sept personnes : une coordinatrice, deux psychologues, trois enseignantes-rééducatrices spécialisées, une maîtresse de maison.

Les enfants viennent à un rythme d'hôpital de jour, cinq demi-journées par semaine sur sept mois. Cette intensité de travail thérapeutique est indispensable face aux traumatismes multiples dont ils souffrent. Le stress permanent bloque leur croissance psychique,



Séance de rééducation collective

sur tous les plans. Il faut donc traiter les traumatismes de guerre et toutes leurs conséquences, et aider les enfants à redémarrer leur développement affectif, psychologique, intellectuel et parfois même physique. C'est une approche globale.

Au centre, ils bénéficient chaque jour de plusieurs prises en charge : psychothérapie individuelle et en petits groupes, rééducation neuropsychologique, travail de reconstruction des apprentissages cognitifs, IMO<sup>(3)</sup>, etc. Un bilan pédiatrique est aussi pratiqué avec les examens complémentaires nécessaires.

**Tes rapports avec tes collègues palestiniennes et l'encadrement du centre ?**

La confiance était déjà établie par le travail en amont, depuis l'écriture collective et l'élaboration commune du projet. Cela a été du plaisir de consolider nos liens, réfléchir ensemble et mettre en place de nouvelles approches. Une expérience qui s'enrichit. Les compétences professionnelles tant des psychologues que des rééducatrices sont solides et toute l'équipe se soutient et évolue collectivement. J'ai aussi découvert la Bande de Gaza avec elles, sous tous ses aspects, ses trésors, son énergie spécifique, et ses difficultés majeures.

**Ton expérience avec les enfants ?**

Au centre, elle fut très joyeuse. Le fait que je ne parle pas l'arabe n'a pas été un obstacle même pour le travail thérapeutique, qui passe au-delà des mots. J'ai pu observer à la fois la multiplicité



des obstacles qu'ont à franchir ces enfants pour grandir, dans ce contexte de souffrances et de privations, et les forces vives de l'enfance palestinienne, le « sumud » qui les fait se mobiliser de façon très volontaire dans ce contexte dramatique. Ils sont forts, ont beaucoup à donner et méritent toute notre attention et notre soutien. Les besoins sont immenses dans toute la Bande de Gaza. Les enfants actuellement âgés de 7 à 13 ans ont tous vécu plusieurs agressions, perdu au moins un membre de leur famille et le plus souvent vécu également la perte de leur maison d'une à trois fois !

**Tu nous as montré quelques dessins d'enfants que tu as brièvement commentés; en as-tu, pour PalSol, un exemple ?**

Ce qui est flagrant, c'est que les enfants mettent spontanément dans leur dessin les réalités qui leur ont fait peur, qui ne sont pas dans l'ordre de la vie. Au moment de leur admission, leurs dessins sont chargés d'émotions douloureuses, de vécus traumatisants, et sont pour la plupart en noir et blanc, voire avec du rouge pour le sang qu'ils ont vu couler : il ne s'agit pas de dessins imaginaires ou créatifs, ils collent à une réalité violente.

Au fur et à mesure du travail au centre de soins, leurs dessins s'allègent, la couleur apparaît, une place peut se faire pour la création, la rêverie ou la projection d'avenir, tout ce dont ils étaient antérieurement privés.

Les enfants de Gaza ont besoin d'espaces de parole, d'endroits pour jouer, de lieux où ils se sentent, ne serait-ce qu'un moment, en sécurité pour exister en tant qu'enfants. Ils n'ont pas cela dans leur vie ordinaire et souffrent d'un stress permanent, avec des acmé pendant les bombardements.

**On imagine que les parents « accompagnent » leurs enfants et que les enfants manifestent en retour auprès de leurs parents leurs émotions et leurs sentiments... leurs progrès.**

Oui. Les parents viennent au centre et partagent avec l'équipe d'abord les difficultés de leurs enfants, leur impuissance de parents face à ces troubles, et leur joie de les voir se transformer.

J'ai pu rencontrer beaucoup de parents soit en demande d'admission de leurs enfants, soit en réunion de mères. C'est un grand soulagement pour les familles quand leur enfant redémarre son évolution.

Les femmes demandent aussi de l'aide pour elles-mêmes, car elles sont épuisées émotionnellement, et voient le bienfait des soins chez leurs enfants. Nous souhaitons ainsi monter un projet pour soutenir la communauté de Bait Lahiya, destiné aux mères, qui les aidera aussi à mieux accompagner les enfants.

**Quelle a été ta vie à Gaza au quotidien ?**

J'étais hébergée dans un hôtel du centre-ville de Gaza, sous surveillance. Cela m'a permis de rencontrer d'autres internationaux et je me rendais au centre tous les jours par des trajets différents qui m'ont fait voir de nombreuses facettes de Gaza. Bien sûr, j'ai été très entourée, et accueillie.

**Comptes-tu repartir pour Gaza ? Comment et que changerais-tu à ce que tu y as fait cette année ?**

Quand on va à Gaza, on ne peut qu'avoir envie d'y retourner, malgré la dureté de ce que l'on y voit. La situation de Gaza est réellement une catastrophe sur le plan sanitaire et des conditions de

vie de l'ensemble des habitants. C'est encore bien pire dans les camps de réfugiés. Certains regards désespérés restent gravés dans ma mémoire.

Lors d'un prochain voyage, je pense que je ferai une évaluation de ce que deviennent les premiers enfants soignés, pour voir comment le travail a tenu, et ce que nous devons modifier, introduire, et ce. J'aimerais aussi séjourner plus longtemps pour partager plus de temps de vie quotidienne avec les familles, partager des activités ensemble, broder avec les femmes...



**Quelle collaboration as-tu avec Samah Jabr ?**

Nous nous sommes revues à Rennes depuis cette première rencontre. Son approche théorique est passionnante, ainsi que sa volonté de créer en France un réseau de professionnels qui travaillent sur les conséquences psychiques de l'occupation<sup>(4)</sup>.

(1) Palestine Children's Relief Fund  
(2) Autorités du Hamas

(3) Intégration par les Mouvements Oculaires : technique thérapeutique où le patient, guidé par le praticien, effectue des mouvements avec les yeux afin de traiter des traumatismes psychologiques et les blocages qui en résultent.

(4) Un réseau belge Pour la Santé Mentale - Palestine vient d'être créé après l'Angleterre et les États-Unis.

# Rencontre avec un Druze du Golan

Lors de notre passage à Majdal Shams, au nord du Golan occupé, nous avons rencontré Tayseer Maray responsable de l'association « *Golan For Development* », qui nous a parlé de son parcours, de l'histoire de l'occupation avec l'enjeu de l'eau et de la résistance des Druzes syriens.

## Son parcours

Né en 1960, Tayseer fait sa 1<sup>re</sup> année de maternelle en Syrie. Après 1967, Tayseer reste dans le Golan occupé où il continue sa scolarité, alors que trois de ses frères partent en Syrie. De 1967 à 2009, les familles n'ont pas pu se voir.

En 1978, à la fin du lycée, il choisit de continuer ses études à Damas mais l'armée israélienne ne l'y autorisant que s'il devient informateur pour leur service d'espionnage, il refuse. Il étudiera donc à Haïfa, Jérusalem, Copenhague et Los Angeles. Ensuite il travaille cinq ans dans un institut de recherches en Israël comme biologiste d'où il démissionnera suite à des divergences politiques. Depuis 1996 il travaille pour l'association « *Golan For Development* ».



La petite ville de Majdal Shams, au pied du Mont Hermon, bordée par la clôture électrifiée israélienne qui l'isole de la zone démilitarisée séparant les armées israélienne et syrienne

## L'occupation

Le Golan a été sous occupation française après la 1<sup>re</sup> guerre mondiale comme le reste de la Syrie jusqu'à l'indépendance complète en 1946. En 1967, l'armée israélienne conquiert le plateau du Golan et en expulse la quasi-totalité des habitants pour que des colons s'y installent.

En 1981, le Golan est annexé par Israël. S'ensuit une grève générale de la population pendant cinq mois aboutissant

à un compromis. Les Syriens arabes du Golan refusent très majoritairement la nationalité israélienne et acceptent une carte de « résidents permanents » renouvelable tous les 10 ans. Ils sont donc apatrides. Tayseer se dit « citoyen du monde », né de père et de mère syriens, il est donc syrien et arabe.

De 2009 à 2011, une autorisation est accordée aux jeunes pour étudier en Syrie, après ce ne sera plus possible à cause de la guerre. Des femmes ont pu durant cette année 2011 visiter leur famille en Syrie.

Les familles viennent avec des haut-parleurs de chaque côté de la zone démilitarisée pour communiquer, c'est la « Vallée des larmes ». En mai 2011, 50 000 réfugiés palestiniens manifestent dans le Golan syrien pour le droit au retour, les Syriens les entourent pour les protéger.

Depuis 50 ans près de deux millions de mines ont été déversées en bordure de la clôture électrifiée faisant 66 morts et des centaines de blessés et rendant les terrains inutilisables par leurs propriétaires.

## Les enjeux de l'eau

Le Golan est convoité par les sionistes dès le début du XX<sup>e</sup> siècle pour son eau. Aujourd'hui 30 % de l'eau consommée par Israël vient du Mont Hermon. Les Syriens n'ont pas le droit de forer ni d'utiliser l'eau pour leurs plantations fruitières. Alors les paysans récupèrent l'eau de pluie dans des réservoirs de 500 à 1 000 m<sup>3</sup>, mais la Knesset a voté une loi exigeant cinq autorisations pour chaque réservoir (autorité militaire, service de protection de la nature, autorité du plan, autorité locale et autorité nationale de l'eau). Cela entraîne des destructions ou des amendes. En 1990, L'État demande aux paysans d'apposer des numéros sur leurs réservoirs et de les équiper de compteurs afin de s'acquitter d'une redevance, la pluie tombant sur Israël appartenant à la compagnie nationale!!! Ce qu'ils ont toujours refusé, mais des discussions sont encore en cours.

Un Syrien payait quatre shekels le m<sup>3</sup> d'eau alors qu'un colon le payait 0,30 shekel. À force de luttes, les Syriens ont obtenu de payer le même prix pour l'eau mais les Israéliens ne payant ni les infrastructures ni les taxes, l'inégalité demeure.

20 % des pommes vendues en Israël viennent du Golan. Les pommiers israéliens produisent trois fois plus puisqu'ils sont irrigués. Pour l'irrigation, les Syriens bénéficient aujourd'hui de 4,5 millions de m<sup>3</sup> d'eau (8 millions en 1967) alors qu'ils auraient besoin de 16 millions.

## Des stratégies de résistance : la résilience, le développement de l'éducation et des infrastructures

20 % de la population a fait des études supérieures (plus qu'en Israël), il y a beaucoup d'ingénieurs, de médecins (210), 260 dentistes (alors que la moyenne internationale est de 1 pour 2000). À Majdal Shams il y a depuis 1993 une clinique ouverte 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24. Les Israéliens y viennent se faire soigner car c'est moins cher. Beaucoup de gens sont hyper formés et diplômés, ils vont travailler partout en Israël et rapportent de l'argent au village.

Presque tous les enfants ont appris la musique, le théâtre et ont eu des aides financières pour participer à des concours de niveau international comme en Belgique.

En 50 ans d'occupation, les Syriens du Golan, en faisant des études et en développant des infrastructures de communication, ont atteint un niveau supérieur à la moyenne des habitants en Israël.

Marie-Cécile Gelmini



## Le plateau du Golan, une terre non palestinienne de résistance à Israël

Le plateau du Golan est la partie sud-ouest de la Syrie (cf. carte). Sa superficie est d'environ 2 000 km<sup>2</sup>. Il s'étend du pied du Mont Hermon (ou Jabal ash-Sheikh) à la rive droite du Yarmouk, affluent du Jourdain, qui sépare la Syrie de la Jordanie. À l'ouest, il domine le Haut-Jourdain et le lac de Tibériade de 500 à 1 000 m, voire plus. Dès la fin de la première guerre mondiale, il est revendiqué (comme le Sud-Liban) par l'organisation sioniste pour faire partie de la Palestine mandataire en raison de ses ressources en eau (cf. lettre de Chaïm Weizman à Lloyd George, 1919). Britanniques et Français refusent cette demande et la frontière entre les mandats français (Syrie) et britannique (Palestine) est établie sur les rives orientales du Haut-Jourdain et du lac de Tibériade ou à leur proximité immédiate. Cette frontière ne sera pas remise en cause à la fin des mandats (Syrie en 1946, Palestine en 1948). Le plan onusien de partage de la Palestine ayant attribué la région du Haut-Jourdain et du lac de Tibériade à l'État juif, la frontière sépare désormais Israël de la Syrie.

De 1948 à 1967, la cohabitation entre les deux pays fut souvent difficile (accrochages, bombardements par l'artillerie ou l'aviation...), mais en juin 1967, le conflit prit une autre dimension quand Israël, après avoir défait les armées égyptiennes et jordaniennes, attaqua la Syrie. Malgré la résistance syrienne, l'armée israélienne réussit à s'implanter sur le plateau du Golan. La quasi-totalité de la population (130 000 habitants dont 10 000 Palestiniens) quitta ses villages ou fut expulsée, 133 villages furent détruits; seuls quelques 7 000 Druzes furent autorisés à rester par les autorités d'occupation. Dès août 1967, le gouvernement israélien donne son feu vert à l'implantation de 35 avant-postes coloniaux. Suite à la guerre d'octobre 1974, une zone tampon de quelques km de large fut établie entre Syrie et Israël avec présence d'une force d'observation de l'ONU; désormais, la moitié du plateau du Golan (environ) est occupée par Israël (1 154 km<sup>2</sup>), il sera illégalement annexé en 1981, annexion « nulle et non avenue et sans effet juridique sur le plan international » selon la résolution 497 (1981) de l'ONU. Aucun pays n'a reconnu cette annexion avant que Trump ne le fasse le 25 mars 2019. En raison de la guerre en Syrie, la force d'observation de l'ONU a dû évacuer la zone tampon.

Aujourd'hui, la population du Golan est un peu supérieure à 50 000 habitants, dont environ 30 000 colons israéliens répartis dans 35 colonies et 22 000 Druzes vivant dans 5 villages ou villes (Majdal Shams avec 10 000 habitants. est la plus importante). Malgré l'offre « généreuse » d'acquisition de la nationalité israélienne, 90 % des Druzes n'en ont pas voulu.

Jacques Fontaine

# Aux États-Unis les lois anti boycott (bientôt) en échec ?

Depuis 2014 plus d'une centaine de mesures visant le boycott et les actions en faveur des droits des Palestiniens ont été introduites dans les législations des États, de collectivités locales ainsi qu'au Congrès. À la date du 10 avril 2019, vingt-sept États avaient adopté des lois anti boycott.

Des organisations pour les droits civils, des groupes de juristes se sont mobilisés. Des tribunaux fédéraux ont signalé les possibles violations du Premier Amendement de la constitution qui « *interdit au Congrès des États-Unis d'adopter des lois limitant la liberté de religion et d'expression, la liberté de la presse ou le droit à s'assembler pacifiquement* ».

En particulier, en septembre 2019 le tribunal fédéral d'Arizona a statué que la loi violait le Premier amendement, donc le droit de boycotter.

Les législateurs du Kansas et de l'Arizona ont pris la décision de modifier les lois au nom de la liberté d'expression et pour éviter d'éventuelles poursuites. Les petites

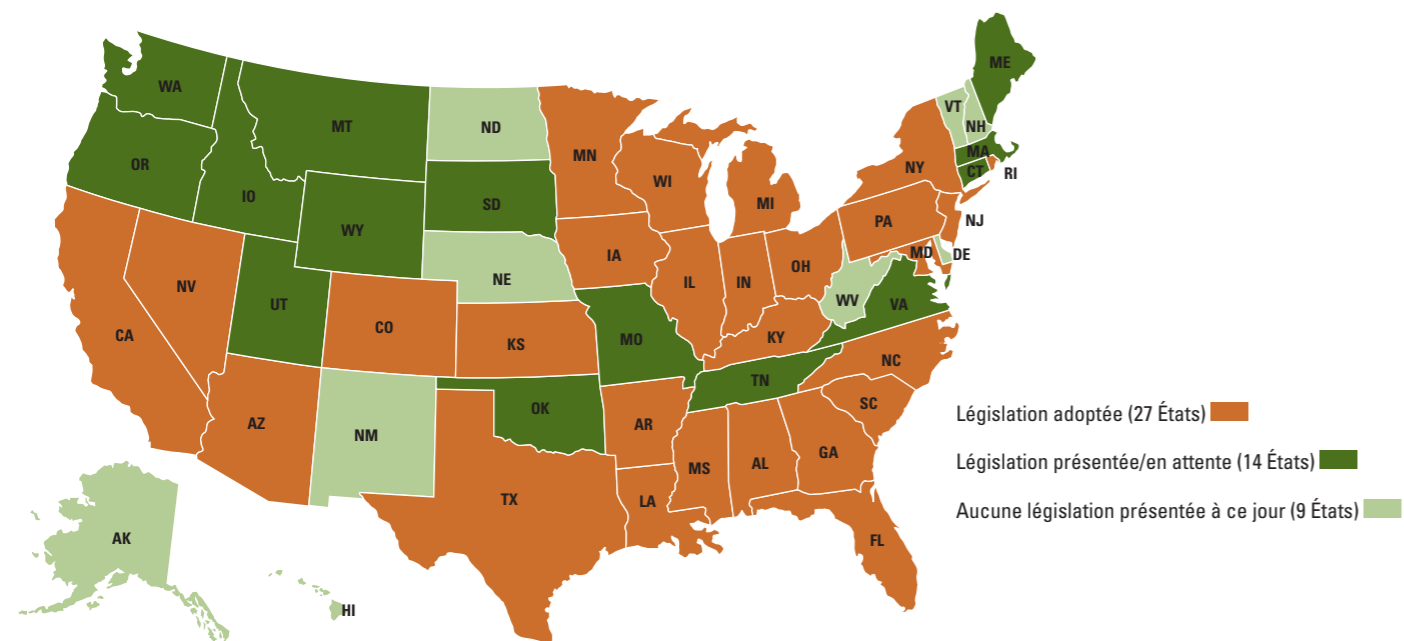
entreprises employant moins de dix personnes ou dont le chiffre d'affaires est inférieur à 100 000 dollars ne sont plus soumises à la loi anti-boycott.

L'État du Texas devrait suivre. La peur du loup n'est-elle pas le début de la sagesse, selon un dicton populaire? Les organisations *US Campaign for Palestinian rights*, *Jewish Voice for Peace*, et *Palestine Legal* appellent à poursuivre le combat et à les contacter.

FL



- <https://palestinelegal.org/righttoboycott>
- <https://uscpr.org/>
- <https://jewishvoiceforpeace.org/>



# BDS : un exemple juridique allemand dont on peut s'inspirer en France ?

Une nouvelle n'a peut-être pas assez attiré notre attention début mai : la mairie d'Oldenburg, ville de Basse-Saxe de près de 200 000 habitants, refuse l'utilisation d'une salle pour un événement de la semaine contre l'apartheid israélien. L'argument, hélas devenu classique : « *la campagne BDS est antisémite et sa critique de l'État d'Israël peut entrer dans le cadre de la définition de l'antisémitisme proposé par l'International Holocaust Remembrance Alliance (IHRA)* ».

Plainte est déposée en février 2019, avec une requête en référé auprès du tribunal administratif d'Oldenburg pour obtenir cette autorisation. En mars, le tribunal rend une décision indiquant que le requérant ne démontre pas suffisamment que BDS n'est pas antisémite et que le refus de la mairie est justifié.

Mais... le requérant interjette appel, produisant une « opinion » du professeur John Dugard et des « conclusions » de juristes européens rappelant « *la légalité en droit international des objectifs que la campagne BDS se fixe : égalité des droits entre Palestiniens et Israéliens, démantèlement du mur et des colonies, fin de l'occupation, reconnaissance des droits des réfugiés palestiniens* », et « *la nécessité pour les États d'agir pour le respect de ces objectifs* ». Les conclusions soulignent que le droit à l'appel au boycott est couvert par la liberté d'expression tant en droit international qu'en droit européen (du fait de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'Homme).

Dès la fin mars, la Cour supérieure administrative de Basse-Saxe, à Lüneburg, réforme le jugement, indiquant dans son arrêt que, dans la mesure où l'accusation d'antisémitisme constitue une allégation particulièrement grave, la charge de la preuve repose sur celui qui l'allègue, ici la mairie<sup>(1)</sup>. La salle est accordée.

Qu'en retenir pour nous en France à propos d'un incident concernant une simple demande de salle ?

- Le chantage à l'antisémitisme doit aussi être dénoncé lorsqu'il vise à paralyser des modes d'actions pacifiques visant à promouvoir le respect du droit international ;
- Les activités BDS et l'appel au boycott des produits israéliens sont couverts par la liberté d'expression ;
- En France, la jurisprudence si critiquable du juge des référés du Conseil d'État qui « oublie » l'ancrage en droit international de la campagne BDS, est-elle toujours d'actualité ?

Rappelons enfin, en élargissant le propos, que l'AFPS a attaqué l'État français devant la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) après l'arrêt de la Cour de cassation du 20 octobre 2015 qui confirmait les condamnations des militants de Mulhouse. Nous en attendons avec confiance le jugement dans les prochains mois.

Jacques Fröchen

Cet article s'inspire directement de celui de M<sup>e</sup> Ghislain Poissonnier, magistrat, publié par l'AURDIP.  
<https://www.aurdip.org/la-cour-superieure-administrative.html>  
 (1) Voir l'article source en allemand : *Nordwest-Zeitung*  
[https://www.nwzonline.de/oldenburg/oldenburg-urteil-des-oberverwaltungsgerichts-stadt-oldenburg-unterliegt-im-streit-mit-bds-kampagne\\_a\\_50,4,1334257964.html](https://www.nwzonline.de/oldenburg/oldenburg-urteil-des-oberverwaltungsgerichts-stadt-oldenburg-unterliegt-im-streit-mit-bds-kampagne_a_50,4,1334257964.html)

## 9 >>> Ton départ et tes relations à distance avec l'équipe d'Amani Gaza de Bait Lahiya ? Que se passe-t-il là-bas aujourd'hui ?

Le calvaire ne s'arrête jamais. Régulièrement il y a des attaques, des bombardements, et les professionnelles font face pendant ces nuits sans sommeil ; dès le matin, elles sont au centre pour aider les enfants par rapport à ce qui vient de se passer. Je les admire pour leur courage et leurs compétences.

Nous restons en contact et travaillons régulièrement ensemble sur le projet et les situations d'enfants les plus difficiles. Dans le contexte actuel de Gaza, notre mobilisation, ici, est impérieuse ! Le

blocus est tellement contraignant que toute la population manque « d'oxygène » et de perspectives. Le moindre apport par l'échange, la participation aux cagnottes de soutien, le parrainage de soins des enfants, est précieux.

Propos recueillis par Jacques Fröchen

Pour en savoir plus : [www.assoamani.com](http://www.assoamani.com)  
[www.facebook.com/assoamani](https://www.facebook.com/assoamani)  
[assoamani@gmail.com](mailto:assoamani@gmail.com)  
<https://www.youtube.com/watch?v=E9DPA1SoTcc>

# Jérusalem un enjeu stratégique

**Jérusalem est au cœur de la question de Palestine. Après le « hold-up » de Trump sur Jérusalem « capitale d'Israël », la campagne contre l'implication des entreprises françaises dans l'extension du tramway colonial est un axe majeur du combat pour la défense de Jérusalem-Est. Retour sur une déjà longue histoire et perspectives.**

## Alstom une victoire politique

Le 12 mai, nous avons appris avec satisfaction le retrait d'Alstom du tramway de Jérusalem pour des motifs liés aux droits de l'Homme. C'était la veille du dernier jour ouvert au dépôt des dossiers répondant à l'appel d'offres.

Les propos d'Alstom, rapportés par ses deux partenaires israéliens Electra et Dan Bus, sont très clairs : « *L'appel d'offres et le projet lui-même sont ostensiblement nuisibles, ou pourraient potentiellement nuire aux droits de l'Homme. En outre, selon Alstom, la participation à l'offre est contraire au droit français* ». Très clairs, mais sans doute pas très sincères.

Alstom ne va donc pas participer à étendre le tramway qui relie les colonies israéliennes de Cisjordanie occupées entre elles et à Jérusalem-Est occupée. Il convient par contre de noter que le tramway actuellement en service à Jérusalem et traversant la Ligne verte est toujours exploité avec des voitures Alstom. Et les droits de l'homme alors ? Les partenaires d'Alstom n'ont pas apprécié ce lâchage de dernière minute qui les empêche de soumettre leur offre et ont essayé, en vain, d'obtenir le report de cette date. Furieux, ils ont même menacé de poursuivre l'entreprise française.

La situation des droits de l'homme liée à la politique israélienne vis-à-vis des Palestiniens est en effet très inquiétante. Elle est l'objet de claires condamnations de la part de plusieurs ONG et d'institutions internationales. Cette situation a même été qualifiée d'apartheid par Gérard Araud juste après avoir quitté son poste d'ambassadeur de France à Washington. Ce diplomate connaît parfaitement la situation en Israël et en Palestine : il était ambassadeur de France en Israël de 2003 à 2006, période pendant laquelle il a activement facilité la participation d'Alstom à la réalisation de la première tranche du tramway de l'apartheid. Le 17 juillet 2005, il participait dans les bureaux du premier ministre de l'époque, Ariel Sharon, à « la cérémonie officielle de signature » que son ambassade saluait dans son bulletin d'information. Ce contrat avait été qualifié d'« important pour le commerce extérieur français » dans un discours prononcé à Jérusalem, le 17 mars 2005, par le Premier ministre d'alors, Jean-Pierre Raffarin.

Or, le procès intenté en octobre 2005 aux deux entreprises françaises, Veolia et Alstom, par l'AFPS (et auquel s'est associée l'Organisation de Libération de la Palestine) était motivé par l'occupation israélienne et ses conséquences : les atteintes aux droits

de l'homme et la situation d'apartheid qui existait déjà mais qui est de plus en plus institutionnalisée. Alstom et le « diplomate à la retraite » semblent découvrir soudainement en 2019 ce que nous leur avions appris en 2005 mais qu'ils s'obstinaient à nier. Alstom et Veolia participaient alors à un projet qui a dénaturé Jérusalem et a accéléré sa judaïsation avec le soutien du gouvernement français. Le porte-parole du Quai d'Orsay avait tenté, juste après le début du procès qui nous opposait aux deux entreprises françaises et qui a duré huit années, de nier ce soutien : « *Je rappelle cependant, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, que la participation française à la construction du tramway de Jérusalem est le fait d'entreprises privées qui n'agissent en aucun cas pour le compte de l'État. Comme vous le savez, nous avons fait part de nos préoccupations aux dirigeants des entreprises concernées au sujet d'un segment de ce projet qui se situe dans les Territoires palestiniens. Cette situation qui est de nature commerciale ne reflète en aucun cas une évolution de la position française sur Jérusalem* ». Cette déclaration était pure démagogie et hypocrisie car le gouvernement s'était bien gardé d'exercer la moindre pression sur les deux entreprises pour les ramener à la raison.

Quant à Alstom, il ne s'est jamais soucié des droits de l'Homme ou des Palestiniens, ni en 2005, ni en 2019, ni durant les huit années du procès. Si ses partenaires Electra et Dan Bus s'étaient engagés à prendre en charge les frais liés à une éventuelle action judiciaire contre sa participation à la nouvelle ligne du tramway, Alstom serait très probablement encore dans la course sur le projet d'extension. Mais, comme ses partenaires israéliens ont repoussé cette demande qui ne manquait pas de culot, il ne restait plus à Alstom qu'à se retirer. Surtout après la publication en juin 2018, par huit organisations de la société civile, dont l'AFPS, du rapport intitulé « Tramway de Jérusalem : des entreprises françaises contribuent à la colonisation israélienne du territoire palestinien occupé » et la campagne engagée pour leur retrait. Ce rapport rappelait également la position de la France pour laquelle le commerce et les affaires « dans ou au profit des colonies impliquent des risques

juridiques et économiques liés au fait que les colonies israéliennes, en vertu du droit international, sont construites sur des territoires occupés et ne sont pas reconnues comme faisant partie d'Israël »

Bizarrement le gouvernement français n'a pas réagi à l'annonce du retrait, alors qu'il a explicitement été désigné comme n'y étant pas étranger. Dans leur lettre à Netanyahu, Electra et Dan dénoncent en effet « *une société opérant dans un pays ami comme la France, où, à notre connaissance, il y a une influence décisive du gouvernement français sur elle, pour boycotter un projet aussi important, dans notre capitale nationale* ».

Nous n'imaginions pas en 2005 qu'en 2019 Alstom pourrait refuser de construire une nouvelle tranche du tramway de

Jérusalem en se retranchant derrière le non-respect des droits des Palestiniens par Israël. Nous n'imaginions pas non plus qu'un diplomate qui avait œuvré pour l'engagement d'Alstom dans la première tranche allait un jour qualifier d'apartheid les pratiques d'Israël à l'encontre des Palestiniens... Par contre, en 2005, nous étions certains de la justesse de notre cause dans le bras de fer que nous engageons avec Alstom et Veolia. Au bout du compte, si nous avons alors perdu judiciairement, c'est bien aujourd'hui à une vraie victoire politique que ce combat a abouti, avec le retrait de Veolia d'abord et maintenant avec celui d'Alstom. ■

Taoufiq Tahani

## Le désengagement/désinvestissement des entreprises françaises impliquées dans la colonisation israélienne... ça marche !

Quatre sociétés françaises se sont désengagées ces dernières années de leurs activités au profit de la colonisation israélienne — Orange, Veolia, Safège, Systra — mais six autres restent aujourd'hui engagées — Egis Rail et les cinq banques/assurances.

Revenons sur ces campagnes et rappelons en les étapes : Orange avait un accord commercial (dont une licence de marque) avec la société israélienne de télécommunications Partner qui exploite un réseau et des antennes installées sur les terres palestiniennes. Conséquence de cet accord, la marque Orange était affichée sur des boutiques installées dans les colonies. La campagne collective lancée fin 2011 s'est terminée en juin 2015, avec l'annonce par Orange de la rupture de son partenariat avec Partner, effectif au début 2016.

Safège, société d'études du groupe public Suez, s'était lancée dans une étude pour la municipalité de Jérusalem en vue de la construction d'un téléphérique urbain reliant Jérusalem Ouest au Mont des Oliviers à Jérusalem-Est. Cette implication rendue publique en février 2015 va donner lieu dans les semaines qui suivent — en parallèle aux actions de l'AFPS et de l'OLP — à une pression inédite du gouvernement français... suivie quelques jours plus tard d'une annonce par Safège de son retrait. Les directions de Safège et de Poma — fournisseur potentiel des équipements — nous le confirment par courrier, avec motivation de leur décision à la clé « *...pour éviter toute interprétation politique, nous avons décidé de ne pas donner suite à ce projet* ».

Fin 2016 était lancée la campagne pour dénoncer l'implication des banques françaises et d'AXA dans la colonisation, du fait de leurs participations directes ou indirectes dans les sociétés et banques israéliennes, actrices directes de la colonisation (par le financement des programmes de logements, les prêts aux collectivités, l'installation d'agences bancaires). La publication d'un rapport médiatisé en mars 2017 « Les liaisons dangereuses des banques

et assurances françaises avec la colonisation israélienne », a été précédée et suivie de rendez-vous avec les directions des banques/AXA et d'actions publiques notamment à l'occasion des AG annuelles de chacune des banques et leurs caisses locales et régionales. À ce jour aucun résultat concret n'a encore été obtenu, les banques se retranchant derrière la faiblesse des investissements concernés, et le caractère indirect de leur implication. La publication attendue du CDH de l'ONU de la « *liste des sociétés impliquées dans la construction et le développement des colonies israéliennes* » pourrait inciter les directions des banques/AXA à revoir leur position...

La campagne dénonçant les entreprises françaises impliquées dans l'extension du tramway de Jérusalem, dont la 1<sup>re</sup> phase avait vu la participation de Veolia et d'Alstom, mises en cause à l'époque devant les tribunaux par l'AFPS et l'OLP. Deux sociétés d'études à capitaux largement publics, Systra filiale de SNCF et RATP, Egis Rail filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, actrices du projet d'extension du tramway, ont été mises en cause, ainsi qu'Alstom, de nouveau candidate à la réalisation des nouvelles lignes et à la fourniture de rames. En aval du rapport public de juin 2018, Systra a fait connaître son retrait par la voix de son actionnaire SNCF en juin 2018 « *Concernant les questions liées au contrat d'ingénierie pour Jérusalem, il s'agit d'une affaire très sérieuse, puisque cela relève du droit international public. Le comité d'éthique de Systra a travaillé sur ces questions dans le souci d'établir les faits et de formuler des recommandations appropriées...* » et Alstom s'est retiré en mai 2019 de l'appel d'offres dans lequel il concourait... Mais Egis Rail, la dernière société en lice, fait encore de la résistance



malgré les pressions sur son actionnaire public, la CDC, et les ministères concernés.

## Quels enseignements peut-on tirer de ces résultats ?

Ne nous trompons pas, les décisions de retrait des entreprises de ces investissements sont toujours le résultat de facteurs multiples, dont on ne connaît qu'une partie. Mais pour tous les cas de réussite recensés ici, on peut sérieusement penser que les campagnes et actions menées par nos organisations ont joué un rôle non négligeable dans le résultat atteint. Ceci, même si l'on constate deux attitudes dans les entreprises qui se retirent : celle qui reconnaît, directement ou implicitement, la question du Droit (Safège, Systra, Alstom) et celle qui met en avant des préoccupations de business, ou même dénie tout rôle à ces campagnes citoyennes (Orange).

Les résultats positifs de ces campagnes sont d'abord le produit d'un travail collectif du mouvement de solidarité : toutes ces campagnes, ou presque ont été menées dans le cadre d'un Collectif comprenant les organisations de défense des Droits de l'Homme et les organisations syndicales, à côté de l'AFPS et de la Plateforme. C'est ce travail commun qui a permis la mise en œuvre d'actions complémentaires – interpellations par les organisations syndicales dans les instances des entreprises, interpellations par les organisations de défense des droits de l'homme auprès des directions

générales et RSE, actions décentralisées pilotées par l'AFPS de sensibilisation des élus et des citoyens, de campagne de mails, de lettres, de cartes postales... – qui ont contribué au résultat positif obtenu.

La médiatisation de ces campagnes est évidemment un facteur important, dans la mesure où l'on met en cause l'image des entreprises visées. Les rapports cosignés des organisations ont constitué des « points d'orgue » facilitant cette médiatisation, vers le grand public mais aussi vers la presse économique... de quoi donner à réfléchir aux candidats potentiels à des investissements contraires au droit.

## Deux conclusions donc :

Ça marche, et un « score » de 4 sur 10 à ce jour n'est pas négligeable dans nos combats. Et à côté des banques/AXA, Egis Rail doit être le 5<sup>e</sup> désengagement et c'est à notre portée. Au-delà du résultat immédiat – le retrait des entreprises précitées – on peut raisonnablement espérer un effet cumulatif de ces victoires. Citons à cet égard la réaction du patron de Total en février 2019, pour expliquer son non-engagement avec Israël dans la recherche/exploitation des gisements gaziers de Méditerranée orientale « *Nous aimons les situations complexes... jusqu'à un certain point* ». ■

Didier Fagart

## AFPS et OLP contre Alstom et Veolia. Histoire d'un procès

### Premières démarches.

En octobre 2005, la Revue de l'Ambassade de France en Israël annonçait que « *la signature officielle du contrat entre le Consortium français et le gouvernement israélien pour la réalisation et l'exploitation du futur tramway de Jérusalem* » avait eu lieu, le 17 juillet 2005, dans les bureaux du Premier ministre israélien Ariel Sharon, et en présence de l'ambassadeur de France en Israël Gérard Araud, et du vice-président d'Alstom. Lors de la signature du contrat Ariel Sharon déclarait : « *Je crois que ce devait être fait, et dans tous les cas, tout ce qui peut renforcer Jérusalem, la construire, l'étendre et la maintenir pour l'éternité comme capitale du peuple juif et capitale unie de l'État d'Israël, doit être fait* »

C'était pour nous la découverte de l'implication d'entreprises françaises dans un vaste projet de huit lignes de tramway destiné à relier entre elles et à Jérusalem-Ouest les colonies israéliennes illégales de Jérusalem-Est, une participation active à la colonisation de Jérusalem-Est. En réalité – mais nous l'ignorions alors – cette implication était déjà ancienne puisqu'Alstom avait répondu en 2000 à un appel d'offres de la municipalité de Jérusalem pour la réalisation de la première ligne de ce réseau dans le cadre d'un consortium, CityPass – dont il possédait 20 % du capital et auquel s'était ensuite joint Veolia Transport (alors Connex), actionnaire

de CityPass à hauteur de 5 %. L'offre de CityPass avait été sélectionnée en 2002.

Dès le 17 octobre, le Président Abbas, en visite à Paris, faisait part au Président Chirac de sa « préoccupation » devant « la participation de deux sociétés françaises à un projet de tramway à Jérusalem ». Le Président français avait alors promis « *de regarder le problème soulevé* ».

Le 27 octobre 2005, le Président de l'AFPS alertait par courrier le Président de la République sur le fait que « *des entreprises françaises participent à un projet qui enrachine les faits accomplis de la colonisation dans et autour de Jérusalem serait non seulement illégal,...* » et lui demandait d'intervenir fermement pour que des entreprises françaises ne puissent y participer.

Le 12 décembre 2005, M. Douste-Blazy, ministre des Affaires étrangères, lui adressait une réponse dilatoire « *[...] Une partie du réseau de cette infrastructure, telle qu'elle a été conçue par les autorités israéliennes, est en effet située dans les Territoires occupés par Israël depuis 1967. La participation à ce projet de ces entreprises privées [...] ne saurait en aucune manière être interprétée comme le signe d'une inflexion de la position bien connue de la France sur Jérusalem...* »



Porte de Damas, ambiance à deux pas du tramway

Le 6 janvier 2006 le Ministre des affaires étrangères de l'Autorité nationale palestinienne, Nasser al-Qidwa, s'adressait par courrier aux P.-D.G. d'Alstom et de Connex leur demandant instamment de renoncer à leur participation au projet. Demande restée sans réponse.

Suite à une interpellation par le syndicat CGT d'Alstom, son P.-D.G., M. Kron reconnaissait le 9 janvier 2006 la participation directe de sa société au contrat litigieux, mais ne voyait pas de raison de s'en retirer, développant une partie des arguments qui seront répétés tout au long du procès « *[...] Pour ce qui concerne le tracé de cette ligne, il s'agit d'une décision qui relève de la municipalité de Jérusalem et du gouvernement Israélien. Ce tracé dessert sans discrimination différents quartiers de Jérusalem traversés par la ligne, ce qui devrait améliorer la mobilité et la qualité de vie de ses habitants quels que soient leurs lieux de résidences [...] Pour ces raisons et contrairement à votre demande, notre société ne peut renoncer à ce contrat et s'exposer à de lourdes pénalités financières et aux éventuelles conséquences sociales d'une telle décision* ».

Le 21 février 2006, à une question orale posée au Sénat par Mme Boumediene-Thiery, Mme Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie répondait en bottant en touche « *Il importe de rappeler avant toute chose que la participation française à la construction du tramway de Jérusalem est le fait d'entreprises privées. Dès lors, [elle] ne saurait être imputée à l'État français.* »

Le 28 juin 2006, un communiqué de la CGT demandait à nouveau le retrait d'Alstom à l'occasion de l'AG du groupe. En séance, le P.-D.G., répondant à des questions d'actionnaires membres de l'AFPS, répétait les mêmes arguments qu'en janvier et ajoutait qu'il n'allait pas se plaindre d'avoir emporté l'appel d'offres contre ses concurrents.

### L'action judiciaire de l'AFPS et de l'OLP

Ayant constaté que les démarches entreprises auprès des plus hautes autorités de l'État français et auprès des P.-D.G. d'Alstom et de Connex étaient vaines, l'AFPS décidait de s'engager dans la voie judiciaire.

Les sièges des sociétés Alstom et Veolia se trouvant dans le quartier d'affaires de la Défense près de Paris l'AFPS choisit de les poursuivre au Tribunal de grande instance (TGI) de Nanterre bien que le projet controversé soit situé en Israël.

Pour se donner les moyens « d'ester en justice » l'AFPS amendait ses statuts le 23 septembre 2006 lors d'un congrès extraordinaire en ajoutant à son article 2-2 Moyens d'action : « *Pour remplir cet objet, les moyens d'action de l'AFPS sont : "d'engager devant toutes les juridictions compétentes (nationales et internationales) toute(s) procédure(s) ayant pour objet et pour effet d'assurer la défense des droits du peuple palestinien en conformité avec les règles du droit interne et du droit international, notamment des conventions relatives au droit humanitaire"* ».

Le 22 février 2007, l'AFPS, faisait assigner les sociétés Veolia Transport et Alstom devant le TGI de Nanterre afin que soit « constatée l'illégalité du contrat [du 17 juillet 2005, nldr] que ces sociétés ont passé avec le gouvernement d'Israël, dans le cadre du consortium CityPass, pour la construction et l'exploitation du tramway de Jérusalem, en violation manifeste du droit international, mais également qu'il leur soit fait interdiction d'avoir à poursuivre l'exécution dudit contrat ».

Le 15 octobre 2007, l'OLP se joignait à cette action.

## 1 – Première phase, affrontement sur la forme

Dans son assignation, l'AFPS demandait à Alstom et Veolia Transport de communiquer la copie du contrat passé entre CityPass et le gouvernement d'Israël le 17 juillet 2005 et dont les termes étaient toujours inconnus. Alstom répondait alors que ce contrat avait été signé entre le gouvernement d'Israël et une société CityPass de droit israélien, et n'avoir elle-même « ni signé, ni passé aucun contrat » et « n'être intervenue à aucun titre dans le contrat pour la construction et l'exploitation d'un tramway en Cisjordanie ». Les deux sociétés déniaient aussi au TGI de Nanterre toute compétence à statuer sur ce litige et plaidaient l'irrecevabilité de la plainte de l'AFPS, qu'ils accusaient de motivations purement politiques.

Le 11 janvier 2008, puis 21 février 2008 et enfin le 6 juin 2008, le TGI de Nanterre devait enjoindre aux deux sociétés d'expliquer et de justifier par tout document approprié le fondement juridique ainsi que le mécanisme de leur participation à l'opération du tramway. En traînant les pieds, les sociétés lâchaient des bribes de documents, d'où il ressortait que le contrat de concession des travaux du tramway datait en fait du 22 septembre 2004, et que celui du 17 juillet 2005 n'était qu'un contrat PPP<sup>(1)</sup> entre CityPass et le gouvernement israélien. Le 12 septembre 2008 elles produisaient enfin une partie des documents demandés en français.

Un an et demi après l'assignation d'Alstom et de Veolia Transport, les plaignants commençaient enfin à démêler les fils de la participation de ces entreprises dans le projet de tramway de Jérusalem.

Il en ressortait que, bien que non-signataires du contrat de concession, Alstom et Veolia Transport n'en étaient pas moins, contrairement à leurs affirmations, directement engagées par ce contrat pour s'être notamment portées garantes des engagements souscrits par le concessionnaire. En outre, Alstom Transport, actionnaire de la société concessionnaire, s'était portée garante de l'exécution du contrat du 22 septembre 2004 et elle intervenait par ailleurs en qualité de fournisseur et constructeur du tramway suivant le contrat signé avec CityPass en février 2005. Quant à Veolia Transport, il avait conclu avec elle le 24 février 2005 un contrat d'exploitation et de maintenance.

Le 18 novembre 2008, l'AFPS et l'OLP étaient alors amenées, au vu de ces nouveaux éléments, à modifier leurs demandes. Elles demandaient alors que soit aussi poursuivie Alstom Transport; que le tribunal constate le caractère illicite de la cause et partant de

l'ensemble des contrats du 22 septembre 2004, du 24 février 2005, et du février 2005 (et non plus la nullité du contrat de concession); et qu'il soit interdit aux trois sociétés de poursuivre l'exécution desdits contrats.

Il en résultait une conséquence dommageable imprévue : la procuration par laquelle l'ambassadrice de Palestine, Hind Khoury, était habilitée à agir au nom du Président de l'OLP M. Abbas, n'était plus valable puisque l'objet des poursuites avait été modifié.

Le 15 avril 2009, le TGI de Nanterre se déclarait compétent pour statuer sur le litige, déclarait l'AFPS recevable, deux décisions pouvant faire jurisprudence, et déclarait l'OLP irrecevable.

Pour autant, nous n'en n'avions pas fini avec l'acharnement procédural d'Alstom et Alstom Transport qui ont utilisé tous les recours à leur disposition contre ce jugement.

Le 29 avril 2009, Alstom et Alstom Transport formaient, chacune, contredit à l'encontre du jugement précité. Et elles faisaient également appel de ce jugement.

Le 17 décembre 2009, la Cour d'Appel de Versailles, confirmait le jugement du TGI et le 4 février 2010 déclarait l'appel irrecevable. Alstom et Alstom Transport formaient alors un pourvoi en cassation à l'encontre de l'arrêt du 17 décembre 2009, pourvoi qui était déclaré non admis pour absence de moyens sérieux le 10 février 2011.

On remarquera que Veolia Transport ne s'était pas joint à ces batailles d'arrière-garde. Depuis le début du procès, Veolia était soumis à une intense campagne internationale, « Derail Veolia » s'appuyant sur l'existence de ces poursuites juridiques, qui lui a fait perdre de nombreux contrats avec des collectivités territoriales dans toute l'Europe et au-delà. Dès septembre 2009, elle était en négociation avec la compagnie de bus israélienne Dan pour la vente de ses parts dans CityPass. Ces négociations n'ont pas pu aboutir, pas plus que de nombreuses autres jusqu'en 2015, à cause de l'opposition des autorités antitrust israéliennes. En 2015, Veolia s'est aussi retiré de toutes ses activités illégales dans le territoire palestinien occupé, une décision qui, si elle a aussi d'autres causes dans la stratégie globale de Veolia, est en partie une conséquence de la procédure engagée en 2007 par l'AFPS et l'OLP.

## 2 – Le procès sur le fond

Le 1<sup>er</sup> mars 2010, dès le rejet de l'appel, l'AFPS et l'OLP reprenaient le fil de la procédure.

Plus de trois ans après le début de la procédure, le procès sur le fond pouvait enfin commencer. Mais même à ce stade, les trois sociétés ont continué à remettre en cause les décisions sur la forme pourtant acquises en 1<sup>re</sup> instance et en appel, au mépris de l'autorité de la chose jugée.

La thèse défendue par l'AFPS et l'OLP était que le tramway de Jérusalem était construit en partie à Jérusalem-Est sur des terres palestiniennes occupées, et qu'elle devait y desservir principalement les colonies israéliennes pour les relier entre elles et à Jérusalem-Ouest. Qu'il était par conséquent un instrument destiné à renforcer la colonisation de Jérusalem-Est, crime de guerre en droit international. Elle reposait sur les textes de droit international,

et du droit humanitaire international qui régissent les devoirs d'une puissance occupante et les droits d'un peuple occupé, et interdit en particulier tout transfert de population (Convention de La Haye de 1907, 4<sup>e</sup> convention de Genève du 12 août 1949). Elle s'appuyait aussi sur de nombreuses condamnations de l'occupation de Jérusalem-Est, en particulier par le Conseil de sécurité de l'ONU et par son Conseil des Droits de l'Homme.

Alstom, Alstom Transport et Veolia Transport déniaient toute force de loi aux conventions internationales puisqu'elles n'avaient pas été transposées en droit français et parce qu'elles ne s'appliquaient qu'entre États et pas à des individus ou à des sociétés privées. De toute façon, elles prétendaient démontrer, contre toute vraisemblance, que le tramway était un service tout autant destiné aux habitants palestiniens qu'israéliens de Jérusalem. Et qu'à ce titre, il répondait aux obligations imposées par la convention de La Haye de 1907.

L'affaire a été plaidée sur le fond devant le TGI de Nanterre le 2 mars 2011. Le 30 mai 2011, la Cour a rejeté les demandes de l'AFPS et de l'OLP, sur la base d'arguments similaires à ceux des sociétés, et sans avoir véritablement évalué les arguments de l'AFPS et de l'OLP.

« Les textes invoqués [...] ne créaient pas d'obligations directes à la charge des entreprises privées... ; que par ailleurs, la faute de la société Veolia et des sociétés Alstom pour violation de règles éthiques personnelles n'était pas démontrée, ni que la construction du tramway aurait constitué une violation des droits de l'Homme ou du droit humanitaire au sens large [...] »

L'AFPS et l'OLP faisaient appel de cette décision le 7 juillet 2011. Le 22 mars 2013, la Cour d'appel de Versailles a aussi jugé que les accords internationaux ne pouvaient pas être invoqués contre des sociétés privées. Malgré tout, la Convention de La Haye de 1907 était quand même invoquée pour soutenir que la construction du tramway serait conforme au droit international!!!

« [...] Sur la base de cet article, il a été considéré que la puissance occupante pouvait et même devait rétablir une activité publique normale du pays occupé..., il pouvait être construit un phare, un hôpital. Il a même été reconnu que l'instauration d'un moyen de transport public faisait partie des actes relevant d'une administration d'une puissance occupante (construction d'un métro en Italie occupée) de sorte que la construction d'un tramway par l'État d'Israël n'était pas prohibée. » Si l'on, comprend bien, le service aux colons de Jérusalem-Est fait partie de « l'ordre et la vie publics » en Palestine occupée !!

Un pourvoi déposé le 18 octobre 2013 à la Cour de cassation n'a pas été examiné, suite à une décision de non-admission du 25 juin 2014. Cette décision a été contestée auprès de la Cour européenne de Droits de l'Homme le 19 décembre 2014. La requête a été écartée le 12 mars 2015.

## Et maintenant ?

À l'issue de cette longue procédure, énergivore et coûteuse, l'AFPS et l'OLP n'ont pas réussi à faire reconnaître l'illicéité des contrats qui ont lié Veolia Transport, Alstom et Alstom Transport

à l'entreprise israélienne de colonisation. Elle a cependant produit des conséquences positives. Sur le plan juridique, il a été jugé qu'un tribunal français pouvait se saisir de cas de violations des droits de l'homme par des sociétés françaises à l'étranger et sur des étrangers. Par ailleurs, il a été reconnu qu'une ONG française ayant pour objet la défense des droits d'un groupe de personnes pouvait être un demandeur recevable même si aucun de ses membres n'était directement concerné. Cela pourra faire jurisprudence en vue d'actions futures contre d'autres sociétés coupables de violations du droit international.

Par ailleurs, ce procès dont certains médias, y compris économiques, se sont fait l'écho, a braqué les projecteurs sur les sociétés qui collaborent avec la colonisation israélienne. Il a contribué à les rendre visibles et à augmenter les risques, juridiques ou de réputation, que prenaient ces sociétés. D'ailleurs, même si Veolia et Alstom ont gagné ce procès, ils ont tous deux revendu leur part du capital de CityPass. L'attitude des autorités françaises, se félicitant au début des années 2000 de l'obtention, avec leur appui, du contrat du tramway de Jérusalem, serait maintenant impensable. L'action en justice de l'AFPS et de l'OLP (et le procès intenté par l'AFPS contre l'État français, lui aussi perdu) ne sont pas les seules causes de ce changement de perception, mais elle y a contribué.

Entre-temps, le contexte a changé : condamnations de plus en plus explicites du tramway par le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, résolution 2334 du Conseil de sécurité qui « demande à tous les États... de faire une distinction, dans leurs échanges en la matière, entre le territoire de l'État d'Israël et les territoires occupés depuis 1967 », base de données de l'ONU sur les entreprises liées à la colonisation israélienne, prise en compte timide du droit international dans les politiques des entreprises (principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de l'ONU) et dans celles des États (recommandation de différenciation entre Israël et le territoire palestinien occupé émise par l'UE, recommandations aux entreprises au niveau des États membres), responsabilité des entreprises (loi sur le devoir de vigilance dans les entreprises, etc.) Bien qu'aucune de ces dispositions ne soit contraignante, les entreprises savent que tout nouveau procès se ferait maintenant dans des conditions beaucoup plus risquées pour elles.

Un exemple tout récent est celui du retrait de tous les acteurs importants qui s'étaient manifestés lors de l'appel d'offres de la municipalité de Jérusalem pour l'extension de la ligne rouge et la réalisation de la ligne verte. Des huit consortiums ayant répondu à l'appel de préqualification en 2017, seuls deux ont soumis une offre définitive le 13 mai 2019, et aucune des multinationales majeures de ce secteur n'y figure plus (Bombardier, Siemens, et même Alstom se sont finalement retirés). Pourtant, les autorités israéliennes avaient pris la peine de rappeler dans l'appel d'offres le jugement de la Cour d'appel de Versailles de 2013, et d'y conseiller aux entreprises étrangères – pour prendre moins de risques juridiques – de postuler comme sous-traitants plutôt que comme concessionnaires directs de l'État. ■

Renée Prangé

(1) partenariat public-privé

# Conférence Nationale des Groupes Locaux

Constituée de représentants des groupes locaux, la Conférence Nationale se réunit en principe tous les trois ans à l'initiative du Conseil National. Elle a un rôle d'échanges d'expériences et d'initiatives entre groupes locaux. Elle soumet des propositions au Conseil National (la CNGL est organisée en alternance avec le congrès et l'université d'été).



Séance de travail lors de la conférence

Notre dernière Conférence Nationale des Groupes Locaux a eu lieu à Évry les 23 et 24 mars. Cet événement statutaire et important de la vie de notre association a permis de rassembler 50 Groupes Locaux et 145 personnes.

Une brève comparaison laisse apparaître que pratiquement un tiers des GL arrivent régulièrement à se mobiliser pour l'événement (30 GL présents en 2016 et en 2019). Cette année, nous avons eu le plaisir d'attirer 20 nouveaux GL, alors que 14 qui étaient présents en 2016, n'ont pu l'être cette année. Malheureusement, on constate que 15 GL ont toujours été absents, que ce soit à la CNGL de 2016, à celle de 2019, mais aussi au congrès de 2017.

À l'heure où il est crucial de faire front pour peser de tout notre poids pour les droits des Palestiniens, et alors que nous essayons de renforcer l'attractivité et la visibilité de

notre association, qui est évidemment plus que l'addition de groupes locaux indépendants, on ne peut que regretter ces défections répétées et s'interroger sur les raisons et les conséquences de ces absences.

L'équipe de préparation a souhaité dès le départ reprendre l'idée d'un travail par ateliers thématiques qui, plébiscité, avait permis une belle dynamique lors de la dernière CNGL. Ainsi, les temps de plénière ont été réduits pour laisser la place à de nombreux échanges. Deux autres choix ont guidé les organisateurs : ouvrir l'animation de certains ateliers à des partenaires éventuellement plus spécialisés et accorder une place au côté festif et à la convivialité.

Ce fut le cas avec le délicieux buffet palestinien préparé par le traiteur « Oum Zaki » que nous avons partagé, et le groupe de « Mohamed Najem & friends » accueilli pour la soirée du 23,

qui a su enthousiasmer tout le monde. Et comme d'habitude, des stands réservés aux différents GT pour favoriser les contacts.

L'expression de notre solidarité avec le peuple palestinien n'a pas été oubliée. Entre autres grâce à l'organisation d'un moment, rare pour notre association, d'invitation des volontaires à l'extérieur, sur l'esplanade, le samedi, pour, le temps d'un *flash mob*, montrer et transmettre notre soutien au peuple de Gaza.

Une ambiance chaleureuse, studieuse mais détendue a accompagné cette CNGL. Rien n'aurait été possible sans l'implication sans faille des adhérent(e)s d'Évry et Corbeil-Essonnes non seulement dans l'organisation de ces journées, mais également dans l'accueil militant. Nous leur renouvelons encore nos remerciements ! Merci également à Julie, Sonia et Gilles pour leur investissement. >>>23

## Des négociations sans fin. Une paix impossible ?

Dans le dernier numéro de Pal Sol, nous avons vu comment les droits du peuple palestinien sont progressivement affirmés dans le droit international. Tout est fait pour permettre la mise en place d'État de Palestine souverain.

### 1993 : Oslo

Dans ce contexte, après la guerre du Golfe de 1991, alors que la première Intifada se poursuit, les USA (G. W. Bush et son secrétaire d'État James Baker) imposent aux Israéliens la tenue d'une conférence à Madrid. Les Palestiniens y sont représentés par une délégation composée de Jordaniens et de Palestiniens de Cisjordanie et de Gaza et non par l'OLP, alors installée à Tunis, et non reconnue par Israël. La conférence est un échec même si elle débouche sur la création de cinq forums. Itzhak Shamir expérimente ce qui sera la tactique d'Israël pour les années à venir : ne rien lâcher et faire durer les négociations permettant la poursuite de la colonisation.

En juin 1992, les travaillistes reviennent au pouvoir en Israël et Bill Clinton est élu président des USA. Avec le soutien de Norvégiens, des rencontres secrètes entre des Israéliens et des Palestiniens ont lieu ; elles préparent de fait les accords d'Oslo.

Elles aboutissent à un échange de lettres en septembre 1993 : Yasser Arafat reconnaît le droit pour Israël de vivre dans la paix et la sécurité et accepte les résolutions 242 et 338 tandis qu'Yitzhak Rabin reconnaît l'OLP comme le « représentant du peuple palestinien » et accepte de traiter avec elle pour les négociations de paix.

Le 13 septembre Arafat et Rabin signent à Washington une « déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie » qui prévoit la mise en place d'une Autorité palestinienne transitoire à Gaza et sur une partie de la Cisjordanie pour une période de cinq ans, avant de parvenir à une autonomie complète de la Cisjordanie. L'armée israélienne doit quitter progressivement les territoires occupés en commençant par Gaza et la région de Jéricho, même si elle continue à assurer la sécurité des frontières et celle des colonies juives.

Les accords d'Oslo de 1993 seront suivis par la signature des accords d'Oslo II en 1995 prévoyant l'évacuation des villes palestiniennes par l'armée israélienne. La Cisjordanie (à l'exception de Jérusalem-Est) et la Bande de Gaza sont divisées en trois zones (A, B et C). Les négociations sur « l'accord final » (qui doit être signé au plus tard le 4 mai 1996 !!!) se poursuivent.

Une violente opposition se développe en Israël qui conduit à l'assassinat le 4 novembre 1995 d'Yitzhak Rabin par un extrémiste juif. Shimon Peres prend alors la tête du gouvernement. Il poursuit l'évacuation des villes palestiniennes prévues dans les accords sauf Hébron.

Le 20 janvier 1996 Yasser Arafat est élu à la présidence de l'Autorité palestinienne. En avril le Conseil national palestinien, réuni à Gaza, décide de modifier la charte de l'OLP et de supprimer tous les articles contraires à la charte de reconnaissance mutuelle. Il met en place un nouveau comité exécutif de l'OLP dans lequel sont présents des Palestiniens de Gaza et de Cisjordanie.

En mai 1996, Benyamin Netanyahou, chef du Likoud opposé aux accords d'Oslo, est élu Premier ministre. Son programme :

- > Pas de ralentissement de la colonisation ;
- > Pas de partage de la souveraineté sur Jérusalem ;
- > Pas de retrait du Golan.

En juin, la Ligue Arabe énonce les principes sur lesquels la paix pourra être établie :

- > Retrait de tous les territoires occupés y compris Jérusalem-Est ;
- > Établissement d'un État palestinien ;
- > Démantèlement des colonies.

En janvier 1997, Netanyahou et Arafat signent un accord sur un retrait israélien de 80 % seulement de la ville d'Hébron.

### 1998 : Wye River Plantation

Le 23 octobre 1998, sous pression américaine Netanyahou et Arafat signent le Mémoire de Wye River Plantation prévoyant qu'Israël restitue 13 % supplémentaires de la Cisjordanie. Devant le mécontentement à la fois de la droite et de la gauche le parlement israélien est dissout et le « processus de paix » est gelé. Ehud Barak est élu en mai 1999 et forme une coalition avec trois partis religieux. Les accords ne sont pas appliqués. La proclamation de l'État palestinien prévue le 4 mai 1999 par les accords d'Oslo n'est pas à l'ordre du jour.

### 1999 : Charm el-Cheikh

En septembre 1999, les « Accords » de Charm el-Cheikh, en Égypte, redéfinissent un nouveau calendrier des retraits israéliens. Israël libère 400 prisonniers palestiniens. La construction du port de Gaza est actée. En mars 2000, après un nouveau retrait de l'armée israélienne de 6 % de la Cisjordanie, l'Autorité palestinienne exerce un contrôle total sur 17 % seulement de la Cisjordanie et Israël conserve le contrôle total de 59 % de la Cisjordanie et de 30 % de Gaza.

### 2000 : Camp David

Israël n'appliquant que partiellement les « accords » de Charm el-Cheikh, Yasser Arafat annonce qu'il proclamera unilatéralement la création de l'État de Palestine le 13 septembre 2000. Mis au pied du mur, Clinton réunit Barak et Arafat en juillet 2000 dans sa résidence à Camp David. Quinze jours plus tard, les négociateurs se séparent faute d'un accord. Les Israéliens veulent annexer 10 % de la Cisjordanie.

Camp David confirme le refus israélien de toute vraie négociation. Provoquée par la « promenade » d'Ariel Sharon sur

l'Esplanade des Mosquées le 28 septembre 2000, une Intifada spontanée éclate. Elle connaît une répression immédiate et violente, qui produit inévitablement des réactions armées et l'objectif recherché par Israël : la militarisation de l'Intifada.

Une série de rencontres se solde par des désaccords : réunion à Paris puis à Charm el-Cheikh en octobre 2000, à Washington en décembre et à Erez.

## 2001 : Taba

À Taba, en janvier 2001, sur proposition de nouveaux paramètres de négociation par Clinton, les Israéliens acceptent la souveraineté palestinienne sur certains quartiers de Jérusalem-Est. Un désaccord important porte sur la souveraineté sur la zone attenante à l'Esplanade des Mosquées et le Mur des Lamentations. Israël veut conserver 6 % de la Cisjordanie et accepte le retour de seulement 40 000 réfugiés palestiniens hors regroupement familial. Sur la question des réfugiés la négociation est reportée.

En février 2001, Ariel Sharon, chef du Likoud, est élu Premier ministre d'Israël. Il stoppe toute relation avec Yasser Arafat ; l'armée israélienne réinvestit et bloque la Cisjordanie.

En avril 2003 un quartet composé de l'ONU, l'Union européenne, des USA et de la Russie adopte une feuille de route diplomatique destinée à aboutir, par étapes, en 2004-2005 à un règlement permanent du conflit israélo-palestinien sur la base du principe de l'existence de deux États.

## 2003 : l'Initiative de Genève

En octobre 2003, Yasser Abed Rabbo et Yossi Beilin, déjà protagonistes des négociations de Taba, veulent poursuivre la discussion et proposent l'Initiative de Genève. En pleine escalade guerrière cet accord démontre que la paix est possible. Le texte, sans valeur juridique, prévoit le partage de la souveraineté sur Jérusalem qui serait la capitale des deux États, l'évacuation par Israël de 98 % de la Cisjordanie (dont la plupart des colonies) et de la totalité de la bande de Gaza et une proposition aux réfugiés d'un choix entre plusieurs options (installation dans le futur État palestinien, rester définitivement dans le pays d'accueil, moyennant indemnisation, aller s'installer dans un pays tiers ou le retour en Israël). L'Initiative se base sur la reconnaissance réciproque immédiate de deux États.

En 2005 Mahmoud Abbas devient président de l'Autorité palestinienne après le décès d'Arafat. Il renoue les contacts avec Sharon. Les colonies de la Bande de Gaza sont évacuées unilatéralement mais la colonisation de la Cisjordanie et de Jérusalem-Est s'intensifie.

## 2007 : Conférence d'Annapolis

La conférence d'Annapolis, située dans le contexte de la Feuille de route, officialise pour la première fois la solution « à deux États ». Cependant, les dirigeants des deux camps ne parviennent pas à s'accorder sur une base commune de

négociations éloignant ainsi la perspective de trouver des compromis sur les questions clés. L'année suivante Ehud Olmert entretient l'illusion de négociations.

## 2010 : les dernières négociations

En septembre 2010, sous l'égide d'Obama, John Kerry essaye de relancer les négociations directes entre Israéliens et Palestiniens. Les pourparlers de paix étaient interrompus depuis l'offensive israélienne « Plomb durci » sur la bande de Gaza, en décembre 2008.

Mahmoud Abbas demande la suspension de la construction des implantations juives de Cisjordanie. Netanyahu demande que les Palestiniens reconnaissent Israël comme l'État du peuple juif, ce qui est inacceptable pour les Palestiniens. Aucune avancée n'est dès lors possible.

Les années suivantes sont marquées par les attaques contre Gaza et la croissance exponentielle de la colonisation. Le nombre de logements mis en chantier dans les colonies de Cisjordanie est toujours plus important.

Ni les tentatives de relance des négociations par Kerry en 2013, ni le projet de conférence internationale prise par François Hollande en janvier 2015 ne feront changer Israël de position.

## Les bases de la solution

L'échec de la mise en œuvre des accords d'Oslo et de toutes les négociations depuis a démontré la faillite du bilatéralisme et l'obligation de l'intervention des institutions internationales pour imposer l'application du droit international.

Les bases juridiques de la fin de ce conflit sont dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, les conventions de Genève de 1949 et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966, ainsi que dans de nombreuses résolutions de l'ONU.

Aucune négociation, aucune solution ne sont possibles sans :

- La libération des prisonniers politiques, considérée comme un préalable ;

- La création d'un État palestinien souverain disposant de frontières sûres et définies, sur la ligne verte, des moyens d'assurer sa sécurité. La fin de la colonisation. La destruction du mur déclaré illégal par la Cour internationale de justice en 2004 ;
- La souveraineté palestinienne sur Jérusalem-Est ;
- La mise en œuvre de la résolution 194 de l'AG de l'ONU sur le droit au retour des réfugiés.

C'est sur ces bases que la France peut contribuer à la mise en place d'une solution.

Déjà le 2 décembre 2003, dans un communiqué l'AFPS disait « *Les contours de la paix, fondée sur le droit international, sont connus ; ce qui manque à leur aboutissement c'est l'engagement politique concret de la communauté internationale, singulièrement de l'Union européenne. L'Europe a les moyens d'intervenir, sans cacher une nouvelle fois son inertie derrière la politique de vétos des États-Unis.* ».

**20>>>** La richesse des 13 ateliers, dont certains présentés à deux reprises, compte tenu du nombre d'inscriptions, ne peut être reproduite ici. Comme prévu dans nos statuts, les nombreuses propositions qui émanent de cette effervescence viennent d'être présentées au CN du 23 juin pour validation et leur future mise en œuvre. Vous trouverez ci-après un aperçu de la teneur de ce travail.

## Gestion d'une page Facebook

Un fort besoin de formation en ressort. Ces pages devront être adaptées à celles et ceux qui ne pratiquent pas ce réseau mais sont convaincus de la nécessité d'évoluer et aux gestionnaires actuels de pages pour leur groupe local.

## Améliorer notre visibilité et notre attractivité par la communication

Cet atelier a été enrichi par l'apport de Claire Labat, spécialiste de la communication.

Notre stratégie de communication nationale doit se préciser : charte graphique, outils communs. Peut-on envisager d'être présent dans la presse nationale par l'achat d'espaces ?

Trois pistes dont deux de formation pour améliorer nos pratiques ont été exprimés :

- Communiquer par la vidéo : apprendre à réaliser de courtes vidéos pour les réseaux sociaux ;
- S'exprimer à l'oral : prise de parole, débats, parler à la radio. *Media training* ;
- La création de guides pratiques (réseaux sociaux, relations presse, vidéo...) pourrait faciliter la tâche de « référents » communication des groupes locaux.

## Formes d'actions innovantes

Cet atelier avait été préparé avec des militant(e)s d'Attac et de AVN-COP 21 (Action non violente). Malheureusement personne n'a pu être présent à la CNGL. L'atelier a été principalement un partage d'expériences des GL sur la manière de rendre la Palestine visible. Les idées sont nombreuses : jouer des saynètes en pleine rue sur la vie des Palestiniens, inaugurer une place de la Nakba, pratiquer des *flash mobs*, des animations sur le thème du Mur. Ont aussi été évoquées les occasions de s'appuyer sur des événements sportifs ou culturels, ou des animations avec des enfants. Nous avons pris connaissance des actions mises en place par Attac et ANV-COP 21. Nous aurions beaucoup à apprendre ; des formations décentralisées avec eux sont à étudier.

## Travail avec les politiques

Cet atelier a bénéficié des apports de Jean-Marie Fardeau, délégué national de VoxPublic, association qui met à la

disposition des acteurs citoyens des savoir-faire dans leurs actions d'interpellation des décideurs publics.

Une relation avec les élus n'a de sens que si elle est établie dans la durée. L'atelier a traité essentiellement de la manière de préparer et conduire un entretien avec un(e) parlementaire :

- Préparer l'entretien par une bonne connaissance de ses positions, préciser ce qu'on attend de cette rencontre, constituer un dossier ;
- Obtenir un engagement ;
- Envoyer un relevé de conclusions reprécisant nos attentes.

## Militantisme intergénérationnel et ouverture à la jeunesse

Il y a beaucoup d'idées reçues anti-jeunes ; essayons d'éviter ces préjugés ! Pour un passage à une militance intergénérationnelle, il y a nécessité d'une considération positive, empathique, bienveillante, et surtout de compréhension. Sachons faire confiance aux jeunes et mettons en valeur leurs domaines de compétences différents des nôtres. Il faut savoir, transmettre, donner de vraies places, accepter d'autres idées et d'autres manières de faire.

Les jeunes s'engagent plus volontiers dans les tâches de terrain plutôt que dans les tâches d'organisation des structures. Pour eux il y a urgence d'agir, besoin d'avoir des résultats concrets, rapides. L'idée de la solidarité n'a pas disparu mais les jeunes demandent de l'efficacité, du concret. Ils sont très engagés pour le climat et préoccupés par l'insécurité.

Nous pouvons aussi les rejoindre dans les lieux qu'ils pratiquent (festivals, maisons de quartier, portes ouvertes des facs, sports, culture et arts). Créons des liens avec les jeunes déjà engagés : structures étudiantes, partis, réseaux Économie sociale et solidaire, écolos, mouvements non-violents, migrants...

## Travailler en réseau et en collectif

Dans les collectifs « traditionnels » type collectif pour une paix juste et durable, l'AFPS est en général moteur et force de propositions. C'est logique puisque les autres membres ne sont souvent pas « spécialisés » sur la Palestine.

Il y a peu de retombées du national au local dans les organisations adhérentes au Collectif national ou à la Plateforme des ONG ou celles engagées dans les campagnes banques et tramway. Il existe des collectifs autour d'un thème : agriculture, cinéma, culture en général (danse, poésie...). Il faut savoir s'intégrer à des collectifs existants par ailleurs : Festsol, actions portées par des mairies ou d'autres collectivités locales.

## Méthodologie de montage de projets en Palestine

L'atelier a étudié les trois phases d'un projet : l'avant, le montage et la réalisation, et a travaillé à partir d'un cas concret. En matière de projets, nous sommes plus des facilitateurs que des opérateurs. Il faut toujours prendre le temps de la préparation, s'informer des possibilités de bon fonctionnement, des nécessités de formation, prendre les dispositions pour obtenir un retour sur la réalisation du projet et ses impacts, vérifier à qui profite le projet, qui sont les bénéficiaires. Il faut être prudent sur le caractère personnel des rencontres, leur contenu émotionnel.

La prudence, nécessaire au moment de l'identification, doit être maintenue dans la phase de réalisation. Le contexte général, la situation en Palestine, la durée du projet... peuvent changer des paramètres importants. Les retours d'expérience sont indispensables de la part du partenaire local et des bénéficiaires, et à l'occasion d'une mission, puis au sein du groupe local et de ses partenaires français.

## Organiser une mission en Palestine

Il y a plusieurs types de missions : découverte, accompagnement d'élus, jeunes, cueillette d'olives, rencontre avec des partenaires, tourisme solidaire, culture, marche-trek,...

Le groupe de travail « missions » de l'AFPS doit être un centre de ressources, pour l'appui aux GL qui veulent organiser une mission, et collecter la synthèse des retours d'expériences.

## Prisonniers politiques palestiniens

L'atelier a permis de rappeler :

- Les nouvelles orientations et contraintes liées à la non-distribution du courrier;
- Les modalités actuelles de suivi des parrainages, modalités d'actualisation et importance de poursuivre;
- Les règles interdisant la diffusion des coordonnées des parrains aux GL (RGPD);
- Les communications par mails et téléphone avec les familles (dont les ex. prisonniers);
- Les contacts avec les villes du réseau Marwan Barghouti (rassemblement à Paris le 12 juillet).

Il est nécessaire à moyen terme d'impliquer les GL dans des contacts avec les familles, de profiter de toutes les occasions de rencontres avec des Palestiniens pour créer des réseaux de communication.

## Notre implication dans les campagnes nationales

L'organisation de campagnes nationales avait fait l'objet de propositions par la Conférence Nationale des groupes locaux de 2016 qui ont été mises en œuvre depuis. L'intérêt de campagnes nationales a été de nouveau souligné. Des marges de progrès ont été évoquées cette année : désigner dans chaque GL un correspondant, fournir des projets de tracts, varier les supports de communication

## Éducation à la solidarité avec le peuple palestinien

Un tour de table a permis une information sur les actions entreprises par les GL. Puis Catalina Garcia de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a présenté deux outils d'animation élaborés par la Plateforme :

➤ « Un pas en avant » : cette animation propose aux participants de se mettre à la place d'un personnage et de travailler sur leurs représentations, déconstruire leurs préjugés et stéréotypes sur les Palestiniens et les Israéliens.

➤ Un « photo langage » sur la question des réfugiés palestiniens. Chaque participant s'exprime sur ce qu'il ressent face à l'image. Par rapport aux ressentis exprimés, lors du débriefing, l'animateur fera le lien entre la photo et la situation avec la légende correspondante.

Catalina a présenté des expériences d'animation sur la Palestine avec des animateurs de quartiers. Elle suggère la création de binômes entre l'AFPS, qui apporte des éléments de contenu sur la question palestinienne et une équipe d'animateurs de quartier.

## Campagne « Gaza : pour la levée du blocus »

Le groupe a fait le tour des projets soutenus par des groupes locaux de l'AFPS à Gaza. La campagne pour la levée du blocus se poursuit. Elle vise à obtenir de la France qu'elle intervienne activement pour la levée du blocus. Elle doit permettre de faire connaître la réalité de Gaza, ce qui nécessite de recueillir des informations et de les diffuser. L'atelier a permis de la renforcer.

Cette année encore la Conférence Nationale a permis des échanges entre les GL et la découverte de l'activité des groupes de travail. C'est un temps important de construction et de renforcement de notre association. Le Conseil National doit maintenant reprendre les propositions faites par la CNGL pour élaborer un plan d'action qui sera présenté dans le prochain numéro. ■

Claude Bardet et Mireille Sève

# Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui

La Palestine était présente lors du traditionnel rassemblement « Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui » (CRHA) qui s'est tenu le week-end des 17, 18 et 19 mai 2019 en Haute-Savoie.

L'association « Citoyens résistants d'hier et d'aujourd'hui » est née des rassemblements citoyens aux Glières de 2007 et 2008. Elle est parrainée notamment par trois grandes figures aujourd'hui disparues : l'ancien résistant et ambassadeur de France Stéphane Hessel, l'ancien résistant et commissaire de la République à Marseille Raymond Aubrac et l'écrivain John Berger.

## Stand de l'AFPS 74 le samedi 18 mai à Thorens Glières

Notre présence à Thorens Glières est régulière depuis plusieurs années où nous avons l'occasion d'informer, de proposer entre autres de l'huile d'olive et de rencontrer de nombreux sympathisant(e)s de la cause palestinienne.

En 2019, notre stand a beaucoup communiqué sur l'actualité de la situation à Gaza et sur l'accueil à Annecy de l'équipe de foot pour amputés de Gaza avec le match du 30 juin contre l'équipe française de football pour amputés.

À noter également la présence d'un stand d'un collectif de solidarité avec Georges Ibrahim Abdallah, toujours emprisonné depuis 1984 en France dans l'indifférence, et la diffusion du dernier film de Roland Nurier *Le char et l'olivier, une autre histoire de la Palestine*.

## Les paroles de la résistance palestinienne sur le plateau des Glières le dimanche 19

Au fil des années, l'expression de la résistance palestinienne a été portée à plusieurs reprises le dimanche matin sur le plateau des Glières : en 2013 par Michel Warschawski, en 2014 par le député palestinien Jamal Hweil et en 2015 par la résistante libanaise Soha Bechara, emprisonnée en 1988 pendant 10 ans pour son action contre l'occupation du Liban sud par l'armée israélienne.

Pour l'édition 2019, ce sont deux autres grandes résistantes qui ont pris la parole :

➤ Dareen Tatour, poétesse et écrivaine arabe palestinienne de l'intérieur, emprisonnée trois ans de 2015 à 2018 pour menaces contre la sécurité d'Israël. Son crime : avoir publié sur les réseaux sociaux un poème exprimant la douleur

du peuple palestinien, *Résiste mon peuple, résiste-leur*. Dareen a témoigné avec émotion sur les conditions de détention et sur les tortures et violences faites aux prisonnières palestiniennes. Cette jeune poétesse née en 1982 est entrée en prison pour un poème et en est ressortie trois ans plus tard avec des dizaines de poèmes.

➤ Sarah Katz au sujet de la situation à Gaza où elle a vécu deux ans entre 2011 et 2014 et sur sa participation à la dernière flottille de la liberté pour Gaza, arraisonnée le 29 juillet 2018 par l'armée israélienne. En précisant « aujourd'hui pratiquement aucun jeune de 25 ans né à Gaza n'a pu sortir



Dareen Tatour

une seule fois de Gaza », elle a dénoncé la passivité de la France et de l'Europe face au blocus de Gaza qui emprisonne 2 millions de Palestiniens dans une cage rectangulaire de 40 km sur 10 km. Elle a appelé à la résistance et au boycott en ce jour de finale de l'Eurovision et souligné pour des populations vivant sur un même territoire, l'absurdité de la part de l'ONU de classer de grandes régions avec Israël rattaché à l'Europe, et la Palestine rattachée à l'Asie. ■



Sarah Katz

l'absurdité de la part de l'ONU de classer de grandes régions avec Israël rattaché à l'Europe, et la Palestine rattachée à l'Asie. ■

Roland Fichet

## Échos du CN des 22 et 23 juin

Ordre du jour chargé pour le Conseil national réuni à Nanterre les 22 et 23 juin. Dès le début de la réunion du CN, Bertrand Heilbronn notre président a fait le point de la situation politique au Moyen-Orient, en Israël, et pour le peuple palestinien, à Gaza, en Cisjordanie, et dans les camps de réfugiés.

► Situation caractérisée par le danger imminent d'une guerre lancée par les États Unis contre l'Iran commanditée par Israël.

► L'inquiétude perdure pour le peuple palestinien suite aux élections en Israël, et il n'y a pas grand-chose de bon à attendre des nouvelles élections fixées en septembre. Seul point positif, la liste arabe unie se présentera ressoudée.

► « *L'accord du siècle* » ainsi nommé par D. Trump semble « embourbé », sa proclamation repoussée de mois en mois devant les réactions négatives d'un certain nombre de grandes puissances et dans le monde arabe.

► Pour nos amis palestiniens, c'est l'impasse politique, avec une situation de précarité économique et sociale qui va s'aggravant, suite en particulier à l'arrêt de la contribution américaine à l'UNWRA et à la confiscation du produit des taxes douanières par Israël.

Tous les échanges qui ont suivi durant ces deux journées ont porté sur la nécessité d'amplifier nos actions et de hausser le ton, pour faire grandir un rapport de force qui oblige nos dirigeants et ceux de l'Union européenne à s'opposer fermement aux exactions d'Israël.

Deux belles nouvelles en juin, pour la campagne BDS. Le retrait d'Alstom du projet de Tramway à Jérusalem-Est ainsi que l'avis de l'avocat général de la Cour de justice de l'Union européenne en vue d'imposer un étiquetage signalant la provenance des produits issus des colonies.

Le Conseil national a consacré un temps important de ses débats au compte rendu de la conférence nationale des groupes locaux, et au plan d'action qui en découle.

En ressort le besoin de développer notre offre de formation à de nouveaux outils militants pour mieux répondre aux attentes des GL tant au niveau régional que local.

Toujours dans l'esprit de renforcer l'efficacité de nos actions et d'entraîner de plus fortes mobilisations à l'échelle de notre pays, a été actée la mise en place d'un travail en petits collectifs en son sein, avec l'apport de ressources extérieures, avant même la préparation du congrès de 2020. Il s'agit de nourrir une réflexion permettant de mieux appréhender les répercussions de la question palestinienne

dans la société française.

Une partie des débats a été également consacrée à la « Résistance populaire », suite à la délégation qui s'est rendue sur place début avril. Elle a rencontré de nombreuses personnalités, responsables d'ONG, en Cisjordanie. Elle a pu constater la poursuite inexorable du nettoyage ethnique avec l'amplification des dépossessions, démolitions, par Israël. Beaucoup plus enthousiasmant, la résistance populaire a été réaffirmée comme LA bonne solution par tous les interlocuteurs rencontrés. La délégation a constaté la volonté unanime de travailler à unifier, organiser, structurer la résistance populaire, avec d'ores et déjà en perspective une conférence des comités populaires et une conférence internationale fin octobre 2019.

Le CN a abordé de nombreux autres points, dont la défense de la liberté d'expression, faisant le point de nos interventions dans le débat en cours pour bloquer les tentatives visant à obtenir de l'Assemblée nationale une résolution criminalisant l'action contre les exactions d'Israël, en manipulant les notions d'antisionisme et d'antisémitisme.

Nous avons également abordé la nécessité de réussir à intégrer plus de jeunes dans les actions de l'AFPS. Enfin le CN a fait le point des travaux des différents groupes de travail : sur les missions, la campagne BDS, le soutien aux prisonniers politiques, et les projets en Palestine et a approuvé les comptes de l'année 2018.

Une session résolument offensive et tournée vers la réflexion pour améliorer l'efficacité de notre association. La mobilisation en faveur du peuple palestinien dans notre pays en dépend. À nous d'être à la hauteur : la résistance palestinienne a besoin d'un mouvement de solidarité plus fort et plus efficace. ■

Alain Desmarests

Comme chaque année, l'AFPS sera présente à la Fête de l'Huma, les 13, 14 et 15 septembre. Moment fort de l'activité nationale de l'AFPS, c'est l'occasion de faire connaître et partager notre action auprès d'un large public. Parmi nos invités, cette année, nous pouvons annoncer la présence de Sylvain Cypel, journaliste à *Orient XXI* et fin connaisseur des États-Unis, comme de responsables de la Résistance populaire, Lema Nazeeh du PSCC et Jamal Jumaa de *Stop the Wall*. Appel est lancé aux militant(e)s d'Ile-de-France pour aider au succès de notre stand. Joindre le siège par mail ou téléphone avant le 9 septembre.

## Une deuxième mission nationale culture

Notre mission du 7 au 21 avril dernier regroupait des adhérents de différentes villes (Villeneuve d'Ascq, Chalette sur Loing, Le Mans, Rennes, Paris) tous intéressés par le thème de la culture. Voici donc en quelques mots les rencontres qui nous ont particulièrement marqués dans le domaine culturel, ainsi que des impressions générales qui vont parfois à l'encontre de l'image qu'on se fait de la Palestine et des Palestiniens.

Nous avons apprécié de pouvoir suivre les concerts Al Kamandjâti donnés au Palais d'Hisham à Jéricho en particulier, à Jérusalem, et à Ramallah. Nous sommes allés également à Bethléem, Hébron et Naplouse.

Bethléem, « capitale culturelle arabe en 2020 », était à ce titre incontournable même si nous n'avons pas pu avoir les rencontres souhaitées avec la mairie. Rappelons que Montpellier est jumelée avec la ville et que le GL 34 a lancé plusieurs appels à projets de soutien à cette occasion. Cette étape nous a permis de mesurer la capacité culturelle créatrice qui anime la ville. Nous avons en particulier été très émus lors d'une répétition de la chorale Amwajd. Une soixantaine d'enfants palestiniens pleins d'enthousiasme se préparent à de nouveaux concerts dans la région et à l'étranger, mêlant des chants traditionnels et classiques.

Nous avons également découvert le *Convention Palace*, situé près de la piscine d'Hérode. Cet espace devient progressivement un vrai lieu de rencontres, destiné à accueillir nombre de concerts et d'événements culturels dans un avenir proche et il s'y trouve de plus un très beau musée des arts et traditions populaires.

À Hébron nous avons été accueillis par Hébron France. Nous avons visité la vieille ville comme il se doit et constaté les dégâts et méfaits causés par la présence des colons et soldats israéliens. L'objet de notre visite était cependant la culture et nous avons eu des rencontres notamment avec Anwar Abu Eishah, en tant qu'ancien ministre de la Culture et élu de la mairie, ainsi qu'avec Raed, directeur du *Yes Theater*. S'est exprimée l'énorme difficulté pour les acteurs de la culture de pouvoir intervenir, pour des raisons liées à l'occupation, mais aussi au manque total de moyens ainsi qu'aux réflexes conservateurs de la ville et de sa municipalité qui semblent freiner toute ouverture à l'étranger.

Une impression nuancée par notre visite à l'université avec les étudiants de français et par des rencontres toujours très chaleureuses avec les Palestiniens. Ramallah semble toujours se développer au milieu de la colonisation et apparaît toujours décalée au regard du reste de la Cisjordanie. Là aussi, nous avons visité les incontournables que sont le Mausolée de Mahmoud Darwich, la Moukâta avec le musée

Arafat, le « *Palestinian Museum* » ainsi que le Palais de la culture où se déroulait un magnifique concert du Festival Al Kamandjâti. Nous avons rencontré également les services du ministère de la culture et son directeur général.

À Jérusalem, nous avons assisté à de très beaux concerts et fait de belles rencontres et découvertes. Nous avons ainsi visité le Théâtre national palestinien et discuté longuement avec Amer Khalil, son directeur. Discussion (en français) des plus intéressantes avec un interlocuteur « historique » de la culture palestinienne, la plupart d'entre nous l'avons découvert au travers de son rôle déterminant dans la création sur place de la pièce *De Rose et de Jasmin* relatée dans *Jours tranquilles à Jérusalem* de Mohamed Kacimi. Naplouse était privée de festival cette année ; le prochain devrait avoir lieu en septembre 2020. Hakim, le directeur de *Project Hope*, nous a été précieux durant notre bref séjour. Nous avons trouvé intéressante la coopération entre différentes associations de la ville.

### Impressions générales

La colonisation continue et se développe, c'est visible pour qui y retourne. En tant que mission sur la culture, nous avons eu des échanges à propos du boycott culturel tel que nous pouvons le pratiquer en France. Ils comprennent parfaitement que la culture ne peut être considérée de la même façon que des oranges et poivrons venant d'Israël et que nos actions doivent être appréciées au cas par cas. Leur préoccupation principale concerne les difficultés financières et logistiques qu'ils rencontrent mais aussi les blocages et oppositions politiques et religieux inhérents à la société palestinienne.

Surtout, nous sommes revenus confortés dans nos convictions sur l'importance de la culture, en tant que lieu de résistance et de résilience et en tant que facteur d'identité indispensable. Elle permet en particulier à des jeunes qui souffrent dans leur quotidien et de l'absence de tout avenir de s'ouvrir et de se réaliser. ■

Michel Basileo

## Missions d'élus dans les camps de réfugiés

C'est en 1999 que se constitue l'association AJPF (Association pour la promotion des jumelages entre les camps de réfugiés palestiniens et les villes françaises) avec un premier jumelage entre Montataire (Oise) et le camp de réfugiés de Dheisheh (Cisjordanie) sous la houlette de deux hommes, Ahmed Muhaisen, président du comité populaire du camp de réfugiés de Dheisheh et Fernand Tuil. Depuis, plus de soixante jumelages ou coopérations ont été signés entre des collectivités françaises et des camps de réfugiés en Cisjordanie, Gaza et au Liban.

Les principaux objectifs sont de favoriser et de coordonner les échanges et les jumelages entre les villes françaises et les camps de réfugiés palestiniens, d'entretenir, de manifester et de développer l'amitié et la solidarité entre le peuple français et le peuple palestinien, de permettre la mise en commun de moyens, de compétences et d'échanges d'expériences dans le but de favoriser l'organisation des jumelages, de faire connaître ce peuple à travers sa culture, son histoire et d'œuvrer pour que, dans l'esprit des résolutions de l'ONU, soit respecté le droit au retour des réfugiés et reconnu l'État palestinien.

C'est pourquoi, chaque année, l'AJPF organise des délégations avec des parlementaires, des maires, des adjoints, des responsables d'associations, des cinéastes, des artistes, des citoyens qui veulent découvrir la situation par leurs propres yeux et le contexte de terrain.

J'y suis allée pour la première fois en 2009. Nous étions 108 et la délégation s'est appelée « Les 108 pour la paix ». C'était juste après les massacres à Gaza et tous ces élus, ces citoyens ont voulu être présents auprès du peuple palestinien.

J'y participais en tant qu'élue avec le maire de Chalette sur Loing (Loiret). La délégation a duré quatre jours... qui ont suffi au maire pour comprendre à quel point il était important d'être auprès de ce peuple, de lui assurer notre soutien et de s'engager à ses côtés. Nous avons commencé à travailler sur le projet de coopération avec un camp de réfugiés. Ce qui fut fait avec le camp d'Askar en 2013. Depuis, des relations se sont construites entre Askar et Chalette, en collaboration avec le groupe local de l'AFPS. De fait, chaque année, le GL de Chalette organise des missions en Palestine avec des petits groupes et nous passons au moins deux à trois jours à Askar, des relations, entre autres, se sont construites avec le comité des femmes du camp.

Depuis 2009, chaque année je pars avec les délégations, au début c'était comme élue et depuis trois ans comme membre de l'équipe bénévole de l'AJPF.

### Pourquoi des jumelages avec des camps de réfugiés ?

Les réfugiés sont au cœur de la question palestinienne. La question des réfugiés, par son ampleur (plus de 70 % du peuple palestinien vit hors de son territoire) et par sa durée (depuis plus de 70 ans) constitue un problème majeur de notre siècle. Longtemps menacé de disparition, nié pendant des décennies, l'identité du peuple palestinien et sa cohésion se sont forgées dans la lutte pour l'autodétermination, dans les camps de l'exil, notamment autour du droit au retour. Le jumelage avec un camp est un acte solidaire et politique. Se jumeler avec un camp de réfugiés palestiniens, c'est faire vivre dans nos villes, les valeurs de démocratie, de solidarité, de respect des droits égaux, de citoyenneté...

La délégation 2019 était composée d'une quarantaine de parlementaires, élus et citoyens français et belges représentés dans leur pluralité. Ce fut une mission politique et solidaire. Elle a permis de rencontrer les partenaires politiques palestiniens et israéliens, des associations de la société civile, les principaux mouvements sociaux et de se rendre dans les camps de réfugiés de Cisjordanie. L'objectif ? Leur assurer notre soutien dans leur quête de solutions politiques alternatives, leur dire que nous continuerons dans nos villes notre engagement à leurs côtés. La baisse des subventions UNRWA est une vraie tragédie pour les responsables des camps. Ils se demandent s'ils vont pouvoir ouvrir toutes les écoles à la rentrée scolaire.

Quelques points forts de la mission d'avril 2019 où nous étions accompagnés de Nasser Sharayaa, président du Comité Populaire du camp de réfugiés de Birzeit (district de Ramallah) :

➤ À Tel Aviv à la Fondation Rosa Luxemburg, rencontre avec Dov Khenin, membre du Parti communiste israélien et de la coalition Hadash, député à la Knesset depuis les élections de 2006, réélu en 2009 et en 2013 lors de la liste commune des principaux partis arabes ou non sionistes. Liste qui ne s'est pas présentée unie aux dernières élections d'avril 2019. Dov Khenin n'abandonne pas la vie politique,

mais veut travailler différemment. Puis rencontre avec l'ONG israélienne *Standing together* créée il y a trois ans : Uri Weltman, attaché parlementaire, Avira Golan, écrivaine et journaliste et un objectif de conscience. Leur objectif : créer une dynamique au sein des responsables politiques de la gauche israélienne. C'est un mouvement féministe, écologiste, pacifiste et démocratique. Il rassemble Israéliens, Palestiniens, Juifs et Arabes autour des campagnes pour la paix, l'égalité et la justice sociale.

➤ Rencontre à Bethléem avec Myriam Abu Laban de Badil, Centre de ressources et association de droits humains et de droits de réfugiés établi en 1998, qui s'occupe des réfugiés et déplacés internes. Au camp de réfugiés de Dheisheh, avec Mohammad Taha, président du comité populaire, Wajih

Alayassa, membre du comité de jumelage. Marche émouvante dans le camp pour rendre hommage à la famille et aux proches du jeune Sajed Mizher, secouriste palestinien de 17 ans tué le 27 mars 2019 par des soldats israéliens lors d'une incursion dans le camp.

➤ À Ramallah au bureau de l'OLP rencontre avec Bassam Salhi, secrétaire général du PPP (Parti du Peuple Palestinien) et membre du comité exécutif de l'OLP, sa priorité est de mettre fin au conflit interne palestinien, de renforcer le rôle de l'OLP, de revenir à une lutte contre la corruption et redéfinir les liens entre les partis pour en faire un front commun. Il a de bonnes relations avec le parti communiste israélien.

➤ À la mairie d'El Bireh rencontre avec Mahmoud Ziadeh : secrétaire général de la Fédération des syndicats indépendants et Mahmoud Naoujaa, membre de Comité national de BDS « *on ne boycotte pas les individus, on boycotte les institutions* » nous dit-il.

➤ Au Secours Médical Palestinien, Mustafa Barghouthi nous présente un diaporama expliquant le travail du PMRS (comité de secours médical palestinien) où s'était engagé le jeune Sajed Mizher. Il est médecin, homme politique



Séance de travail avec le comité populaire d'Askar

(secrétaire général d'Al Moubadara), membre du Conseil National Palestinien et fondateur du PMRS.

Le dimanche, la délégation s'est séparée une journée afin que chaque ville jumelée puisse aller à la rencontre des membres des comités populaires des camps de réfugiés et travailler sur leurs projets.

Et enfin, nous avons rencontré au consulat général de France Christopher Guinness de l'UNRWA, puis Pierre Cochard, consul général, et chaque ville jumelée a échangé sur ses projets de coopération avec Julie Dusseaux du SCAC (service de coopération et d'action culturelle) du consulat.

Bref, ce fut une mission particulièrement riche et qui aura marqué celles et ceux qui ont eu la chance d'y participer. ■

Christine Lander

## Ne boycottez pas le Walled Off Hotel !

Accueillant, provoquant, mystérieux, branché, poétique, ce lieu est plein de ressources ! Un piano-bar pour se poser un instant sous le regard de quelques anges aux masques à gaz, ou l'œil d'une collection de caméras de surveillance ?

Un endroit où boire un verre face au mur qui déchire Bethléem et prendre le temps de découvrir les nouveautés ? L'hôtel « à la pire vue du monde » selon Banksy, son concepteur, où jouer les touristes en toute naïveté ?

Oui, peut-être.

Mais l'artiste britannique de *street art*, capable de transcender la réalité, l'a aussi voulu comme un lieu d'art, de culture et d'histoire.

Il était déjà venu à Bethléem en 2005, laissant de son passage quelques graffitis, dont « La petite fille au ballon ».

Depuis, dans son sillage, la transformation du mur en support d'expressions a considérablement changé l'ambiance, permettant de « voir le mur », faisant du quartier un détour incontournable de cette ville.

On y trouve donc aussi une galerie d'artistes de Palestine qui propose tableaux, photos, montages et quelques sculptures qui laissent découvrir l'expression de vécus, de manques, d'aspirations... Les œuvres y sont renouvelées deux fois par an.

Mais encore, on peut y voir une exposition permanente, très pédagogique et bien faite, sur l'évolution de la situation et le quotidien des Palestiniennes et des Palestiniens sous occupation. Vidéos, cartes, objets, quelques planches de textes et la répression, les discriminations sont là, palpables, compréhensibles, incontournables, à portée de toutes les personnes qui passent la porte pour « l'impact Banksy », sans autre forme de militantisme.

La réussite du lieu, c'est d'attirer par la notoriété celles et ceux qui s'égareront ici hors des chemins tracés, ou des curieux. C'est de permettre aux militant(e)s de découvrir la créativité et la sensibilité d'artistes locaux, et faire connaître les réalités du colonialisme aux quelques touristes.

Avec le Walled Off Hotel (référence ironique au Waldorf Astoria de New York), en brouillant les pistes, Banksy ne banalise pas l'occupation, il permet de faire rentrer les Palestiniennes et les Palestiniens dans un autre monde. En ouvrant les esprits de part et d'autre, il crée des ponts pour de possibles rencontres. Une ouverture et une connaissance indispensable à l'égard d'une population qui a souvent l'impression d'être oubliée du reste du monde. ■



Vue sur le mur, de l'intérieur du bar

Mireille Sève et Michel Basileo



L'entrée de l'hôtel

## Profession diplomate, un ambassadeur dans la tourmente

Dans cet ouvrage passionnant Yves Aubin de la Messuzière, ancien ambassadeur de France, décrit quarante années d'un parcours professionnel avec la volonté de rendre compte de la complexité du métier de diplomate « tel qu'il s'exerce au Quai d'Orsay ou en ambassade ».

Une carrière dense, complexe, riche et variée aux antipodes des clichés véhiculés par la littérature ou le cinéma. Arabisant, il a le plus souvent rempli des missions ou a été affecté dans des pays du Moyen-Orient, de la Jordanie au Yémen du Nord, de l'Irak à la Palestine, du Liban à Israël... Il considère que la centralité de la question israélo-palestinienne demeure. Ambassadeur au Tchad au début des années 90, il affrontera la Françafrique et ses réseaux douteux.

L'ouvrage comporte dix chapitres qui sont autant de moments marquants de la carrière de l'auteur, « non pas pour mettre en valeur mon action, mais avec le souci constant d'expliquer le fonctionnement du réseau diplomatique et la fonction de diplomate. C'est donc l'expérience de terrain que j'apporte... »

En Afrique (chapitre « Tchad, l'intermède africain »), le Tchad, pays pivot de la politique française en Afrique Centrale bénéficie d'une aide des plus importantes, par exemple en abondant régulièrement le budget de l'État, ce qui ne peut durer. Des choix sont nécessaires, il faut donner la priorité à la stabilité du pays. Ce qui amènera l'ambassadeur à conduire la réorganisation d'une armée africaine !

En Irak (chapitre « Mission en Irak sous embargo ») il devra plonger dans des dossiers de programmes d'armes de destruction massive. Mission complexe entre toutes. En deux ans il aura près d'une centaine d'entretiens avec le vice-premier ministre Tarek Aziz.

En Palestine (chapitre « Gaza : à la rencontre du Hamas »), en décembre 2007, alors qu'il est à la retraite depuis trois mois, il est contacté par le cabinet de Bernard Kouchner qui le charge d'une mission de contact avec le Hamas, elle doit rester secrète. L'objectif est de mieux connaître les orientations du Hamas, après son succès aux élections législatives palestiniennes en 2006. À son retour il rend compte de sa mission au ministre qui ne réagit pas. Un article dans *Le Figaro* révèle la mission et déclenche un scandale. « Ces contacts, qui n'ont pas permis d'apprendre grand-chose, n'ont été d'aucune utilité et n'ont pas vocation à déboucher sur des négociations avec le Hamas » déclarera le ministre en visite à Ramallah...

L'auteur conclut le chapitre sur ces mots : « Les tentatives successives de réconciliation entre l'Autorité palestinienne et

le Hamas ont échoué. La répression israélienne contre les Gazaouis a pris d'autres formes qui s'apparentent à des crimes de guerre, dénoncés y compris en Israël. En mai 2018, des snipers de Tsahal ont abattu une centaine de jeunes manifestants et blessé plusieurs milliers d'entre eux. Ceux-ci armés de frondes et rassemblés le long de la ligne de démarcation, réclamaient "le droit au retour". Aucun soldat israélien n'a été blessé.

On assiste à une déshumanisation du conflit. »

Au fil des chapitres se révèlent les différentes missions du diplomate. Outre sa fonction de représentation auprès du pays accréditaire, l'ambassadeur se doit d'être un communicant, pour expliciter les positions françaises dans les pays où il exerce. On comprend que la connaissance de la langue locale est une nécessité.

La négociation est l'un des aspects les plus importants – et valorisants – du métier de diplomate, ce que démontre magistralement la mise en échec, en 2003, de la tentative américaine d'obtenir l'aval du Conseil de sécurité de l'ONU pour déclencher la guerre contre l'Irak. On se souvient du discours de Villepin...

L'ambassadeur doit défendre les intérêts commerciaux et économiques de son pays, être attentif à la question des droits humains et des libertés publiques, assurer la protection des Français à l'étranger. C'est aussi un acteur culturel et un défenseur de la francophonie.

Les risques physiques que l'auteur affrontera à plusieurs reprises, font partie de la profession. Le métier évolue et les domaines d'intervention se multiplient. « Dans ce monde en pleine transformation, le diplomate doit en permanence s'adapter aux nouveaux enjeux géopolitiques, économiques, culturels, environnementaux, avec en perspective la défense des intérêts bien compris de son pays. »

De même que cet article n'épuise pas la matière de l'ouvrage, chaque chapitre aurait pu faire l'objet d'un livre entier, sans en épuiser le sujet. À lire! ■



FL



## Soutenir financièrement la Résistance populaire

Organiser et structurer les actions, soutenir les comités populaires sur le terrain, empêcher de nouvelles confiscations de terres, aider les populations – et particulièrement les femmes – à acquérir une indépendance économique, protéger les populations les plus faibles : telles sont les activités de nos amis de la résistance populaire. Ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes.

Nous vous proposons donc de les aider à agir quotidiennement en faisant un don que nous leur transmettrons directement. Versement à effectuer sur le site de l'AFPS (faire un don) ou en envoyant un chèque à l'ordre de l'AFPS en précisant « soutien à la résistance populaire »

Trimestriel édité par l'Association  
France Palestine Solidarité (AFPS)

**Directeur de publication :**  
Bertrand Heilbronn

**Comité de rédaction :** Michel Basileo, Jacques Fontaine, Jacques Fröchen, Françoise Leblon, François Leroux, Jean-Marc Lévy, Jean-Paul Roche, Mireille Sève

**Président de l'AFPS :**  
Bertrand Heilbronn

**Maquette et mise en page :** Jean-Marc Lévy

**CPPAP :** N° 0923 G 83106

**Imprimerie :** JJ production  
40 rue de Brest  
35500 Vitré

**Palestine**  
**Solidarité**  
juillet 2019

[afps@france-palestine.org](mailto:afps@france-palestine.org)  
[www.france-palestine.org](http://www.france-palestine.org)  
**Association France Palestine Solidarité**  
21 ter, rue Voltaire  
75011 Paris (M° Rue des Boulets)  
Tél. : 01 43 72 15 79  
Fax : 09 56 03 15 79  
CCP : La Source 34 521 83 N

Trimestriel indiquant la position de l'AFPS sur la question palestinienne et apportant des informations sur la vie de l'association, les activités de ses groupes locaux et celles de ses partenaires du mouvement de solidarité avec la Palestine.

Quatre numéros par an.

**Abonnement :**  
5 € pour les adhérents à l'AFPS  
8 € pour les non adhérents  
Abonnez-vous !